

États financiers consolidés

Volume 1

**COMPTES
PUBLICS**

*pour l'exercice terminé
le 31 mars 2017*

Impression autorisée
par l'Assemblée législative
Fredericton, (N.-B.)



New  Nouveau
Brunswick

États financiers consolidés

Volume 1

COMPTES

PUBLICS

pour l'exercice terminé

le 31 mars 2017

**Impression autorisée
par l'Assemblée législative
Fredericton, (N.-B.)**

ISSN 0382-1277

ISBN version imprimé : 978-1-4605-1757-4

ISBN version PDF : 978-1-4605-1759-8

À Son Honneur,

L'honorable Jocelyne Roy Vienneau
Lieutenant-gouverneure de la Province du Nouveau-Brunswick

La soussignée a l'honneur de soumettre les comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2017.

Veillez agréer, Votre Honneur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

La ministre des Finances,



Cathy Rogers

Fredericton, Nouveau-Brunswick
septembre 2017

L'honorable Cathy Rogers
Ministre des Finances

Madame,

Le soussigné a l'honneur de vous soumettre les comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2017.

Le tout respectueusement soumis,

Le contrôleur,



Paul Martin, fcpa, fca

Fredericton, Nouveau-Brunswick
septembre 2017

TABLE DES MATIÈRES
États financiers consolidés vérifiés

	Page
Introduction au Volume I	1
Énoncé de responsabilité	2
Résultats pour l'exercice	3
Analyse des écarts importants	8
Indicateurs de la santé financière	14
Rapport de l'Auditeur indépendant	21
État consolidé de la situation financière	22
État consolidé des résultats	23
État consolidé des flux de trésorerie	24
État consolidé de l'évolution de la dette nette	25
État consolidé de l'évolution du déficit accumulé	25
Notes afférentes aux états financiers consolidés	26
Tableaux des états financiers consolidés	65

INTRODUCTION VOLUME I

Les comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick sont présentés en deux volumes.

Le présent volume renferme les états financiers consolidés vérifiés de l'entité comptable provinciale de la façon décrite à la note 1 afférente aux états financiers consolidés. Ils comprennent un état consolidé de la situation financière, un état consolidé des résultats, un état consolidé des flux de trésorerie, un état consolidé de l'évolution de la nette dette et un état consolidé de l'évolution du déficit accumulé. Le présent volume renferme aussi le rapport de l'auditeur indépendant, la déclaration de responsabilité, les commentaires de la gestion sur les résultats de l'année, une analyse des écarts importants et une discussion sur les indicateurs de santé financière de la province.

Le volume II renferme des renseignements non vérifiés supplémentaires aux états financiers consolidés exposés dans le volume I. Il présente des états récapitulatifs des recettes et des dépenses ainsi que des états comparatifs de cinq ans. Le présent volume contient de plus des renseignements détaillés au sujet des crédits supplémentaires; de la dette consolidée; des états du fonds d'amortissement général; ainsi que des recettes et des dépenses, par ministère.

De plus, le gouvernement inclut les listes suivantes sur le site Web du Bureau du contrôleur, à www.gnb.ca/comptespublics:

- information sur les salaires des fonctionnaires et des employés de certaines organisations du gouvernement supérieurs à 60 000 \$. L'information sur les salaires est pour l'année civile et est rapportée sous le ministère où l'employé a travaillé au 31 décembre.
- frais de déplacement et autres dépenses s'élevant à plus de 12 000 \$ payés durant l'année aux fonctionnaires, par ministère;
- sommes de plus de 25 000 \$ versées aux fournisseurs durant l'année, par ministère, et liste générale comprenant les paiements effectués par l'ensemble des ministères;
- prêts de plus de 25 000 \$ faits aux bénéficiaires au cours de l'année, par ministère.



ÉNONCÉ DE RESPONSABILITÉ

Conformément à l'article 14 de la *Loi sur l'administration financière*, le contrôleur produit chaque année les états financiers consolidés du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Les commentaires sur les résultats pour l'année, l'analyse des écarts anormaux et les indicateurs de santé financière sont préparés conjointement par le ministère des Finances et le Bureau du contrôleur. Les états financiers consolidés comprennent un état consolidé de la situation financière, un état consolidé des résultats, un état consolidé des flux de trésorerie, un état consolidé de l'évolution de la dette nette et un état consolidé de l'évolution du déficit accumulé.

Il incombe au gouvernement d'assurer l'intégrité et l'objectivité des états financiers. À cette fin, il a établi des mécanismes de contrôle interne pour que, dans la mesure du possible, les opérations soient dûment autorisées, exécutées et comptabilisées. Les divers états financiers consolidés sont produits suivant les conventions comptables présentées à la note 1.

Pour le gouvernement,

Cathy Rogers
Ministre des Finances

septembre 2017

RÉSULTATS POUR L'EXERCICE

Présentation du budget

Le plan financier de la province pour chaque exercice financier est présenté dans le budget principal, lequel présente les recettes et les dépenses prévues en fonction des politiques, programmes et priorités de la province. Selon les normes comptables pour le secteur public, les résultats prévus au budget présentés dans les états financiers comprennent la même gamme d'activités et sont présentés en fonction de la même base que les résultats réels. Ainsi, les montants budgétaires présentés dans les états financiers consolidés, de même que dans les pages suivantes d'analyse de la variance, ont été rajustés pour tenir compte de l'incidence de la consolidation des foyers de soins à but non lucratif de la province et pour éliminer la réserve d'urgence, qui n'a pas été utilisée durant l'exercice. Le tableau ci-dessous montre le rapprochement des montants budgétaires du budget principal et des montants budgétaires rajustés présentés dans les états financiers consolidés.

		(millions de dollars)			
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS		Budget 2017	Rajustements	Budget rajusté de 2017	
Recettes		8 718,8	\$ 67,9	\$ 8 786,7	\$
Charges		8 965,8	67,0	9 032,8	
Réserve d'urgence		100,0	(100,0)	-	
Déficit annuel		(347,0)	\$ 100,9	\$ (246,1)	\$

**ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION
DE LA DETTE NETTE**

Dettes nettes – début de l'exercice		(13 659,6)	\$ -	\$ (13 659,6)	\$
Déficit annuel		(347,0)	100,9	(246,1)	
Autres éléments du résultat étendu - gain (perte)		-	-	-	
Acquisition d'immobilisations corporelles		(556,7)	(25,0)	(581,7)	
Amortissement d'immobilisations corporelles		435,2	15,9	451,1	
Moins valeurs sur cessions ou pertes de valeur d'immobilisations corporelles		-	-	-	
Changement net dans les stocks de fournitures		-	-	-	
Changement net dans les frais payés d'avance et reporté		-	-	-	
Dettes nettes - fin de l'exercice		(14 128,1)	\$ 91,8	\$ (14 036,3)	\$

**ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION
DU DÉFICIT ACCUMULÉ**

Déficit accumulé – début de l'exercice		(4 702,1)	\$ -	\$ (4 702,1)	\$
Déficit annuel		(347,0)	100,9	(246,1)	
Autres éléments du résultat étendu - gain (perte)		-	-	-	
Déficit accumulé - fin de l'exercice		(5 049,1)	\$ 100,9	\$ (4 948,2)	\$

Observations générales

Le déficit budgétaire ajusté de la Province pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2017 était de 246,1 millions de dollars. Les états financiers condensés de la province qui apparaissent dans ce volume des Comptes publics, font état d'un déficit de 118,9 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2017. Cela représente une diminution de 127,2 millions de dollars par rapport au déficit budgété. La différence découle des recettes de 103,5 millions de dollars supérieures aux sommes budgétées et des dépenses de 23,7 millions de dollars inférieures aux sommes budgétées.

Les recettes ont dépassé les prévisions budgétaires de 103,5 millions de dollars. Les sources de recettes fédérales se sont accrues de 70,5 millions de dollars, surtout en raison de l'augmentation du financement de l'aide en cas de catastrophe et du financement de nouveaux programmes, notamment le Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires et l'Entente des fonds consacrés à l'infrastructure sociale. Les recettes de provenance interne sont en hausse de 33,0 millions de dollars. Les recettes provenant de l'impôt sur le revenu des sociétés sont bien plus élevées que les chiffres prévus au budget grâce à un ajustement sur exercices antérieurs très positif et à des versements plus élevés en cours d'exercice. Des recettes supplémentaires provenant des régies régionales de la santé, des recouvrements en lien avec la TVH et des recettes nettes supérieures aux prévisions de la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick ont également contribué aux recettes plus élevées. Ces hausses ont été partiellement compensées par des recettes inférieures aux prévisions provenant de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick et une diminution des recettes tirées de la taxe de vente harmonisée liée aux ajustements sur exercices antérieurs.

Les charges ont été inférieures de 23,7 millions de dollars aux prévisions budgétaires. Les charges relatives au service de la dette publique et au gouvernement central ont été inférieures aux prévisions budgétaires. Cela a été partiellement compensé par des charges supérieures aux prévisions budgétaires en santé et en développement économique.

Une discussion plus détaillée des écarts importants se trouve dans la section qui leur est consacrée ci-après.

Sommaire de l'information financière

(millions)

<i>État consolidé de la situation financière</i>				
	2017		2016	
Actif financier	9 410,8	\$	8 584,2	\$
Passif	(23 237,8)		(22 243,8)	
Dette nette	(13 827,0)		(13 659,6)	
Immobilisations corporelles	8 879,6		8 738,5	
Autre actif non financier	218,8		219,0	
Actif non financier total	9 098,4		8 957,5	
Déficit accumulé	(4 728,6)	\$	(4 702,1)	\$

<i>État consolidé des résultats</i>				
	2017		2016	
Recettes – Provenance provinciale	5 760,3	\$	5 433,5	\$
Recettes – Provenance fédérale	3 129,9		2 952,7	
Recettes totales	8 890,2		8 386,2	
Charges	9 009,1		8 646,7	
Déficit	(118,9)	\$	(260,5)	\$

<i>État consolidé de l'évolution de la dette nette</i>				
	2017		2016	
Dette nette - début d'exercice	(13 659,6)	\$	(13 118,2)	\$
Augmentation de la dette nette attribuable aux activités	(167,4)		(541,4)	
Dette nette - fin d'exercice	(13 827,0)	\$	(13 659,6)	\$

Recettes

Les recettes de la province au cours des dix derniers exercices, après retraitement, figurent dans le tableau ci-dessous. La consolidation des foyers de soins a été comptabilisée de manière rétroactive au solde de la dette nette au début de l'exercice 2015 ainsi que le déficit cumulé. Par conséquent, son incidence est représentée seulement pour 2015 et les années futures.

	(millions \$)									
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Provenance provinciale	4 467,1	4 462,0	4 178,7	4 609,8	4 928,8	4 784,6	4 896,2	5 429,4	5 433,5	5 760,3
Provenance fédérale	2 720,6	2 763,6	2 940,8	2 930,3	2 874,2	3 000,5	2 877,9	3 009,8	2 952,7	3 129,9
Recettes totales	7 187,7	7 225,6	7 119,5	7 540,1	7 803,0	7 785,1	7 774,1	8 439,2	8 386,2	8 890,2

La croissance annuelle moyenne des recettes au cours de la période de dix ans a été de 2,8%. En 2017, les recettes ont augmenté de 6,0% par rapport à celles de l'exercice financier précédent. Cette augmentation est attribuable à la croissance de l'assiette fiscale, à des mesures fiscales, à des ajustements sur exercices antérieurs, à d'autres recettes provinciales et au financement fédéral supplémentaire.

Charges

Les charges de la province au cours des dix derniers exercices, après retraitement, figurent dans le tableau ci-dessous. La consolidation des foyers de soins et un changement de méthode comptable en matière de retraites ont été comptabilisée de manière rétroactive au solde de la dette nette au début de l'exercice 2015 ainsi que le déficit cumulé. Par conséquent, son incidence est représentée seulement pour 2015 et les années futures.

	(millions \$)									
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Charges totales	6 946,6	7 377,6	7 815,4	8 157,3	8 047,8	8 318,3	8 374,5	8 800,6	8 646,7	9 009,1

Le taux de croissance annuelle moyen des charges au cours de la période de dix ans a été de 3,4%. En 2017, les dépenses ont augmenté de 362,4 millions de dollars par rapport à celles de l'exercice financier précédent, soit une hausse de 4,2%. Cela est attribuable à l'augmentation des dépenses en matière d'éducation et de formation, de développement social, de développement économique, de santé et de gouvernement central. Ces augmentations ont été partiellement compensées par une réduction des dépenses en matière de services de protection, de transport et d'infrastructure.

Excédent / (Déficit)

Les excédents (déficits) de la province pour les dix derniers exercices, après retraitement, figurent dans le tableau suivant.

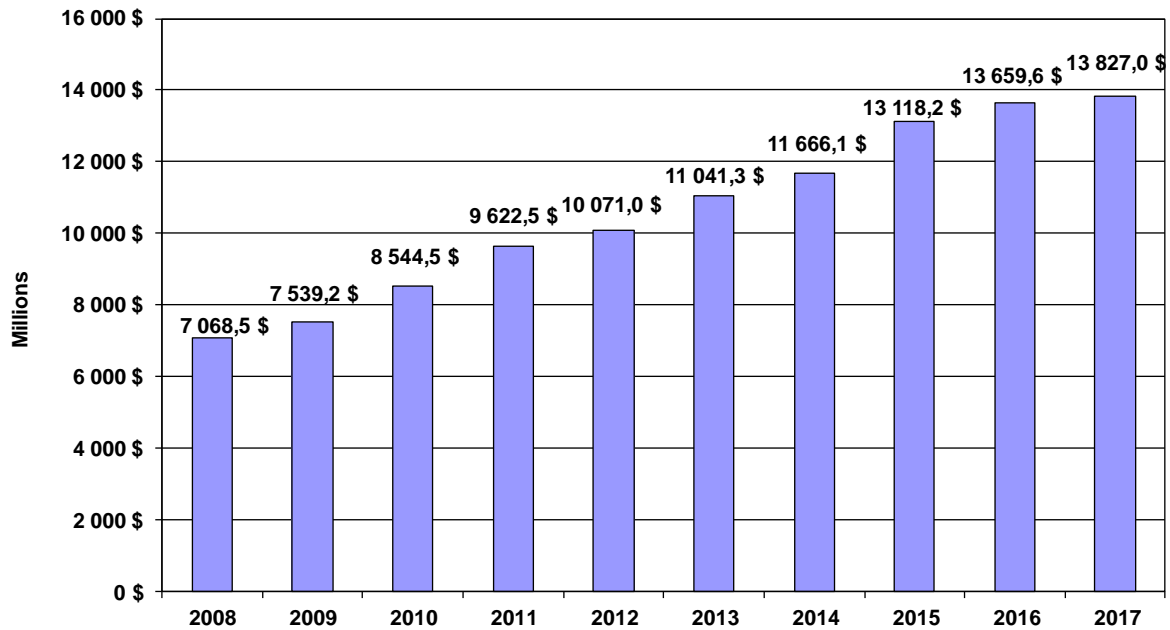
	(millions \$)									
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Excédent / (déficit)	241,1	(152,0)	(695,9)	(617,2)	(244,8)	(533,2)	(600,4)	(361,4)	(260,5)	(118,9)

Le déficit pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 s'élevait à 118,9 millions de dollars, ce qui est inférieur au budget déficitaire ajusté de 246,1 millions de dollars. Les recettes étaient de 103,5 millions de dollars supérieures aux sommes budgétées principalement en raison de l'augmentation des sources de revenus fédérales de 70,5 millions de dollars et de l'augmentation des revenus autonomes de 33,0 millions de dollars. Les dépenses étaient moins élevées que prévu de 23,7 millions de dollars, principalement en raison des dépenses moins élevées que prévu pour le Service de la dette publique et au gouvernement central. Cela a été partiellement compensé par des dépenses plus élevées en santé et en développement économique.

Dette nette

La dette nette s'est accrue de 167,4 millions de dollars au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2017, soit une diminution de 209,3 millions de dollars par rapport à l'augmentation ajustée prévue de 376,7 millions. Cette hausse par rapport à 2016 est liée au déficit de fonctionnement et aux opérations nettes en immobilisations des autoroutes, des hôpitaux, des établissements scolaires et des autres immeubles.

Dette nette



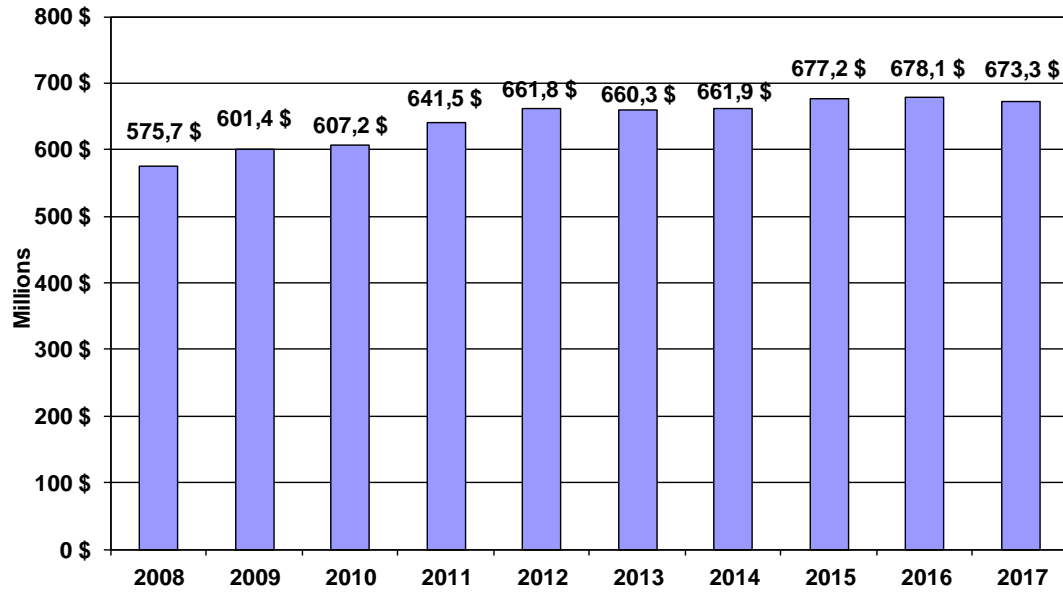
(millions \$)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dette nette	7 068,5	7 539,2	8 544,5	9 622,5	10 071,0	11 041,3	11 666,1	13 118,2	13 659,6	13 827,0

Le coût du service de la dette publique

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2017, le coût total du service de la dette publique de la province s'est chiffré à 673,3 millions de dollars. Cela représente une diminution de 4,8 millions de dollars par rapport à 2016. Cela était attribuable à une diminution des paiements d'intérêts sur les contrats de location-acquisition, un remboursement plus important des titres de créance venus à échéance et des intérêts créditeurs plus élevés sur les soldes de trésorerie, qui ont été en partie compensés par des paiements d'intérêt sur la nouvelle dette.

Coût du service de la dette publique



	(millions \$)									
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Coût du service de la dette publique	575,7	601,4	607,2	641,5	661,8	660,3	661,9	677,2	678,1	673,3

ANALYSE DES ÉCARTS IMPORTANTS

Les explications sur les écarts importants sont fournies ci-dessous. Dans cette analyse, les résultats réels de 2017 sont comparés au budget 2017 ou aux résultats réels de 2016.

RECETTES

Comparaison entre les prévisions budgétaires rajusté de 2017 et montants réels de 2017

Prévisions budgétaires rajusté et montants réels de 2017 (millions \$)				
Élément	Budget rajusté	Montants réels	Variance	Variance en %
Provenance provinciale				
Taxes et impôts	4 301,8	4 291,3	(10,5)	(0,2)
Licences et permis	154,0	158,7	4,7	3,1
Redevances	70,4	79,5	9,1	12,9
Revenus des entreprises publiques	267,0	201,0	(66,0)	(24,7)
Autres recettes provinciales	743,9	837,0	93,1	12,5
Gains du fonds d'amortissement	190,2	192,8	2,6	1,4
Recettes de provenance provinciales	5 727,3	5 760,3	33,0	0,6
Provenance fédérale				
Paiements de péréquation fiscale	1 708,4	1 708,4	-	-
Subventions inconditionnelles	1 034,8	1 034,1	(0,7)	(0,1)
Subventions conditionnelles	316,2	387,4	71,2	22,5
Recettes de provenance fédérales	3 059,4	3 129,9	70,5	2,3
Recettes totales	8 786,7	8 890,2	103,5	1,2

Taxes et impôts

Les taxes et impôts ont diminué de 10,5 millions de dollars par rapport au budget, principalement pour les raisons suivantes :

- La taxe de vente harmonisée a diminué de 81,3 millions de dollars, en raison de redressements négatifs importants relatifs aux exercices antérieurs, qui s'élèvent à 75,3 millions de dollars pour la période de 2011 à 2015, et d'une baisse des recettes au cours de l'exercice. Les redressements négatifs reflètent en grande partie les baisses du compte national des recettes prévues par le gouvernement fédéral, recettes sur lesquelles sont établis les paiements, ainsi que la vigueur du marché de l'immobilier en Ontario, qui a eu des répercussions négatives sur la quote-part de toutes les autres provinces bénéficiaires de la TVH.
- L'impôt sur le revenu des sociétés s'est accru de 52,1 millions de dollars par rapport au budget, en raison d'un redressement positif important pour un exercice antérieur qui s'élève à 30,0 millions de dollars et qui se rattache à l'année d'imposition 2015, ainsi que d'une hausse des recettes au cours de l'exercice.
- L'impôt sur le revenu des particuliers s'est accru de 9,8 millions de dollars en raison d'un redressement positif modeste relatif à un exercice antérieur se rattachant à l'année d'imposition 2015.
- La taxe sur les primes d'assurance a augmenté de 4,6 millions de dollars en raison d'une hausse plus élevée que prévu des primes de polices souscrites dans le secteur de l'assurance.
- La taxe sur le tabac est en hausse de 4,4 millions de dollars, étant donné que la baisse de volume estimée en raison de l'interdiction du tabac aromatisé et des restrictions d'utilisation de la cigarette électronique, ainsi que de la hausse du taux de taxation, s'est avérée plus faible que prévu. De plus, l'augmentation des activités liées à l'application de mesures de lutte contre la contrebande a eu une incidence sur le volume des ventes.

Redevances

Les redevances ont connu une hausse de 9,1 millions de dollars par rapport au budget en raison de recettes tirées des redevances sur le bois récolté plus élevées que prévu.

Bénéfice provenant des entreprises publiques

Le bénéfice provenant des entreprises publiques a diminué de 66,0 millions de dollars, principalement parce que la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick a réalisé un bénéfice net inférieur aux prévisions. Cette situation est attribuable à la baisse des ventes à l'exportation, à une perte de consommation de la part des industries dans la province, à la tempête de verglas ayant eu lieu en janvier et aux investissements supplémentaires dans l'entretien préventif de la centrale nucléaire de Point Lepreau.

Autres recettes provinciales

Les autres recettes provinciales se sont accrues de 93,1 millions de dollars par rapport au budget. Les plus grands écarts comprennent les recettes plus élevées des régies régionales de la santé et de la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick, les recouvrements en lien avec la TVH, la taxation de recouvrement du ministère de la Santé supérieure aux prévisions et une conservation des dépôts plus importante que prévu dans le cadre du Programme d'entrepreneur pour immigrants. À cela s'ajoutent d'autres augmentations de recettes dans divers ministères et organismes.

Subventions conditionnelles

Les subventions conditionnelles ont connu une hausse de 71,2 millions de dollars, principalement en raison du financement accru du Programme d'aide financière en cas de catastrophe par le gouvernement fédéral, ainsi que du nouveau financement fédéral destiné au Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires, ainsi qu'à l'Entente des fonds consacrés à l'infrastructure sociale.

Comparaison des montants réels de 2016 et de 2017

Comparaison des montants réels de 2016 et de 2017 (millions \$)				
Élément	Montants réels 2016	Montants réels 2017	Changement	Changement en %
Provenance provinciale				
Taxes et impôts	4 029,7	4 291,3	261,6	6,5
Licences et permis	153,8	158,7	4,9	3,2
Redevances	89,3	79,5	(9,8)	(11,0)
Revenus des entreprises publiques	189,1	201,0	11,9	6,3
Autres recettes provinciales	777,5	837,0	59,5	7,7
Gains du fonds d'amortissement	194,1	192,8	(1,3)	(0,7)
Recettes de provenance provinciales	5 433,5	5 760,3	326,8	6,0
Provenance fédérale				
Paiements de péréquation fiscale	1 668,0	1 708,4	40,4	2,4
Subventions inconditionnelles	994,7	1 034,1	39,4	4,0
Subventions conditionnelles	290,0	387,4	97,4	33,6
Recettes de provenance fédérales	2 952,7	3 129,9	177,2	6,0
Recettes totales	8 386,2	8 890,2	504,0	6,0

Taxes et Impôts

Les taxes et impôts dépassent ceux de l'année d'imposition précédente de 261,6 millions de dollars, principalement pour les raisons suivantes :

- La taxe de vente harmonisée s'est accrue de 117,5 millions de dollars, ce qui reflète la hausse du taux et le nouveau crédit pour la TVH introduit en juillet 2016, ainsi que les répercussions des redressements relatifs à des exercices antérieurs.
- L'impôt sur le revenu des sociétés s'est accru de 102,5 millions de dollars en raison d'une augmentation du taux général et de l'incidence des redressements relatifs à des exercices antérieurs.

- L'impôt foncier provincial s'est accru de 15,7 millions de dollars en raison d'une augmentation de l'assiette fiscale.
- La taxe sur le transfert de biens immobiliers s'est accrue de 12,1 millions de dollars, principalement en raison d'une hausse de taux en 2016.
- Les recettes provenant de la taxe sur le capital des corporations financières se sont accrues de 9,3 millions de dollars, entre autres en raison de l'augmentation de l'impôt et du capital versé par les institutions financières dans la province.
- La taxe sur le tabac s'est accrue de 9,2 millions de dollars en raison d'une hausse de la taxe sur le tabac.
- La taxe sur les primes d'assurance s'est accrue de 5,6 millions de dollars en raison d'une hausse des primes de polices souscrites dans le secteur de l'assurance.
- L'impôt sur le revenu des particuliers a diminué de 12,8 millions de dollars, étant donné que les paiements plus élevés au cours de l'exercice en raison de la croissance de l'économie ont été compensés par les redressements nets relatifs à des exercices antérieurs.

Redevances

Les redevances ont diminué de 9,8 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent en raison de la fermeture de la mine de potasse Piccadilly.

Revenus des entreprises publiques

Le revenu des entreprises publiques s'est accru de 11,9 millions de dollars d'un exercice à l'autre, en grande partie en raison d'une augmentation des recettes de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick. Le bénéfice net de la Société s'est accru de 15,0 millions de dollars, par rapport à 12,0 millions de dollars en 2015-2016, pour s'établir à 27,0 millions de dollars en 2016-2017, principalement en raison d'une hausse des recettes dans la province, d'une baisse des coûts du carburant et de l'énergie achetée et d'une hausse des gains non matérialisés à l'évaluation à la valeur de marché, qui ont été compensés en partie par des coûts de fonctionnement, d'entretien et d'administration plus élevés en raison de tempêtes.

Autres recettes provinciales

Les autres recettes provinciales sont en hausse de 59,5 millions de dollars, surtout grâce aux recettes plus élevées des régies régionales de la santé, de Service Nouveau-Brunswick et de la taxe de recouvrement du ministère de la Santé. En outre, il y a eu une récupération de la TVH, un meilleur maintien des dépôts dans le cadre du programme d'aide aux entrepreneurs immigrants ainsi qu'un accroissement et une diminution d'autres recettes diverses dans différents ministères et organismes.

Paiements de péréquation

Les paiements de péréquation sont en hausse de 40,4 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent en raison de l'accroissement des disparités fiscales selon les estimations d'un fonctionnaire fédéral.

Subventions inconditionnelles

Il y a eu une augmentation de 39,4 millions de dollars des recettes des subventions inconditionnelles en raison de la croissance législative du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux.

Subventions conditionnelles

Les subventions conditionnelles ont augmenté de 97,4 millions de dollars, principalement en raison du financement accru du Programme d'aide financière en cas de catastrophe, du volet Fonds des petites collectivités du Nouveau Fonds Chantiers Canada par le gouvernement fédéral et par le ministère des Transports et de l'Infrastructure. De plus, il y a eu un nouveau financement fédéral destiné au Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires et à l'Entente des fonds consacrés à l'infrastructure sociale.

CHARGES**Comparaison entre les prévisions budgétaires rajusté de 2017 et charges réelles de 2017**

Prévisions budgétaires rajusté et charges réelles de 2017				
(millions \$)				
Poste	Budget rajusté	Montants réels	Variance	Variance en %
Éducation et formation	1 895,8	1 886,9	(8,9)	(0,5)
Santé	2 911,2	2 936,7	25,5	0,9
Développement social	1 244,6	1 249,6	5,0	0,4
Services de protection	272,3	271,5	(0,8)	(0,3)
Développement économique	310,1	332,5	22,4	7,2
Travail et emploi	136,4	138,6	2,2	1,6
Ressources	193,1	189,5	(3,6)	(1,9)
Transports et Infrastructure	636,8	632,5	(4,3)	(0,7)
Gouvernement central	732,5	698,0	(34,5)	(4,7)
Service de la dette publique	700,0	673,3	(26,7)	(3,8)
Charges totales	9 032,8	9 009,1	(23,7)	(0,3)

Les postes dans le tableau sont rapportés par domaine fonctionnel. Voir le tableau correspondant des états financiers consolidé pour plus de détails.

Éducation et formation

Les charges liées à l'éducation et à la formation ont été inférieures de 8,9 millions de dollars aux prévisions budgétaires, principalement en raison des charges de retraite plus faibles que prévu, d'une participation moins grande que prévu aux programmes d'aide financière aux étudiants et d'une réduction des dépenses en immobilisations dans les collèges communautaires.

Santé

Les charges en santé ont augmenté de 25,5 millions de dollars, principalement en raison des charges plus élevées que prévu dans le Programme d'assurance-maladie et de la hausse des dépenses en immobilisations.

Développement social

Les dépenses de Développement social étaient de 5,0 millions de dollars supérieures principalement en raison de l'augmentation des coûts du programme de services d'habitation associée à la nouvelle entente de financement fédérale-provinciale relative à l'infrastructure sociale, partiellement compensée par des économies dans le cadre du programme de soins de longue durée en raison du retard dans les projets de construction de foyers de soins.

Développement économique

Les charges du développement économique ont été supérieures de 22,4 millions de dollars aux prévisions budgétaires principalement en raison du calendrier de plusieurs projets pluriannuels de la Société de développement régional et de la hausse des coûts d'Opportunités Nouveau-Brunswick associée à une augmentation de la provision pour pertes.

Travail et emploi

Les charges liées au travail et à l'emploi ont excédé de 2,2 millions de dollars les prévisions budgétaires essentiellement en raison d'une hausse des charges dans les programmes d'emploi à la suite de l'obtention de fonds fédéraux supplémentaires.

Ressources

Les charges des ressources ont été inférieures de 3,6 millions de dollars aux prévisions budgétaires principalement en raison de la diminution des charges provisionnelles pour Agriculture, Aquaculture et Pêches, et Développement de l'énergie et des ressources, ce qui a été compensé en partie par une hausse des charges du programme d'aménagement des terres liée à l'achat de données aériennes de détection et télémétrie par la lumière (LIDAR) utilisées par la province, entre autres pour un inventaire forestier et pour l'atténuation des dégâts à la suite d'une catastrophe.

Transports et Infrastructure

Les charges relatives aux transports et à l'infrastructure ont été inférieures de 4,3 millions de dollars aux prévisions budgétaires principalement en raison d'une diminution des dépenses en immobilisations, compensée par la hausse des coûts de l'entretien hivernal.

Gouvernement central

Les charges du gouvernement central ont été inférieures de 34,5 millions de dollars aux prévisions budgétaires, principalement en raison des dépenses plus faibles que prévu du gouvernement général en ce qui a trait aux prestations de l'allocation de retraite et aux cotisations de retraite, ce qui a été compensé en partie par une hausse de la responsabilité relative aux travailleurs accidentés.

Service de la dette publique

Le service de la dette publique a été inférieur de 26,7 millions de dollars aux prévisions budgétaires à cause de différents facteurs incluant l'échéancier de l'émission des dettes, des taux d'intérêt inférieurs et des revenus d'intérêt supérieurs aux prévisions budgétaires.

Comparaison des charges réelles en 2016 et en 2017

Charges réelles en 2016 et en 2017				
(millions \$)				
Poste	Montants réels 2016	Montants réels 2017	Changement	Changement en %
Éducation et formation	1 846,3	1 886,9	40,6	2,2
Santé	2 899,0	2 936,7	37,7	1,3
Développement social	1 196,4	1 249,6	53,2	4,4
Services de protection	281,3	271,5	(9,8)	(3,5)
Développement économique	204,0	332,5	128,5	63,0
Travail et emploi	135,0	138,6	3,6	2,7
Ressources	185,3	189,5	4,2	2,3
Transports et Infrastructure	636,0	632,5	(3,5)	(0,6)
Gouvernement central	585,3	698,0	112,7	19,3
Service de la dette publique	678,1	673,3	(4,8)	(0,7)
Charges totales	8 646,7	9 009,1	362,4	4,2

Les postes dans le tableau sont rapportés par domaine fonctionnel. Voir le tableau correspondant des états financiers consolidé pour plus de détails.

Éducation et formation

Les charges liées à l'éducation et à la formation ont été plus élevées de 40,6 millions de dollars que celles de l'exercice financier précédent. Cela s'explique en grande partie par les hausses salariales découlant de la signature de nouvelles conventions collectives et par de nouvelles initiatives gouvernementales.

Santé

Les dépenses en santé étaient de 37,7 millions de dollars plus élevées que l'exercice financier précédent principalement en raison des coûts plus élevés au ministère de la Santé, compensés par le transfert vers Service Nouveau-Brunswick de services auparavant fournis par Facilicorp NB.

Développement social

Les charges en développement social ont progressé de 53,2 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, essentiellement en raison de l'ouverture de nouveaux foyers de soins, de la hausse des coûts de prestation des services du Programme de soutien aux personnes ayant un handicap, de la nouvelle entente fédérale-provinciale en matière d'infrastructure sociale et de l'augmentation des dépenses dans les foyers de soins surtout à cause d'un changement dans les évaluations actuarielles des régimes de retraite et l'amortissement des redressements.

Services de protection

Les services de protection ont présenté des charges inférieures de 9,8 millions de dollars à celles de l'exercice précédent principalement à cause de la réduction des dépenses découlant de l'aide financière en cas de catastrophe.

Développement économique

Les charges du développement économique ont été supérieures de 128,5 millions de dollars par rapport à celles de l'exercice précédent, surtout à cause de la hausse des charges de la Société de développement régional associée à l'échéancier de financement des projets en 2016-2017 et à une augmentation de la provision pour pertes d'Opportunités Nouveau-Brunswick.

Travail et emploi

Les charges liées au travail et à l'emploi ont augmenté de 3,6 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la hausse des dépenses des programmes d'emploi à la suite de l'obtention d'un financement fédéral supplémentaire.

Ressources

Les charges des ressources ont augmenté de 4,2 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent principalement à cause d'une hausse des charges du programme d'exploration des ressources, en grande partie en raison de l'inscription du passif relatif au réseau de drainage de la mine Caribou.

Transports et Infrastructure

Les charges relatives aux transports et à infrastructure ont diminué de 3,5 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison d'une réduction des coûts de la Société de voirie du Nouveau-Brunswick à cause d'une diminution du programme de remboursement des paiements contractuels et d'une réduction des dépenses en immobilisations, ce qui a été compensé en partie par l'ajout des paiements contractuels pour le Système de radiocommunications mobiles à ressources partagées.

Gouvernement central

Les charges du gouvernement central ont excédé de 112,7 millions de dollars celles de l'exercice précédent, principalement en raison d'une hausse du passif relatif aux travailleurs accidentés et du transfert du financement pour Service Nouveau-Brunswick de l'ancien ministère des Services gouvernementaux et du ministère de la Santé.

Service de la dette publique

Le service de la dette publique a été inférieur de 4,8 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent à cause d'une réduction des versements d'intérêts sur les contrats de location-acquisition, de l'amortissement d'un montant plus élevé de la dette arrivant à échéance et de la hausse des intérêts créditeurs sur les soldes de trésorerie, ce qui a été en partie compensé par le versement des intérêts sur la nouvelle dette.

INDICATEURS DE LA SANTÉ FINANCIÈRE

Cette section décrit les indicateurs de progrès dans la situation des finances de la province à l'aide de l'information fournie dans les états financiers consolidés de la province ainsi que d'autres indicateurs socioéconomiques habituels, comme les données sur le produit intérieur brut (PIB) nominal de Statistique Canada.

L'analyse des indicateurs financiers est une pratique d'établissement de rapports recommandée par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public et elle fournit des résultats présentés d'une manière qui accroît la transparence et permet de mieux comprendre les récentes tendances dans la santé financière de la province. Les tendances des dix derniers exercices (de 2008 à 2017) sont évaluées selon les critères de durabilité, de flexibilité et de vulnérabilité. Bien que de nombreux indicateurs potentiels existent, les indicateurs retenus semblent être les plus pertinents, les plus mesurables et les plus transparents pour les utilisateurs de l'information financière du gouvernement. L'utilisation de telles séries de données est largement répandue parmi les banques et autres établissements financiers, les investisseurs et les agences d'évaluation du crédit.

Dans l'évaluation de la santé financière d'un gouvernement, il faut tenir compte du fait que les gouvernements sont exposés à un certain nombre de variables qui échappent totalement à leur influence, mais qui peuvent quand même avoir une incidence majeure sur les résultats et les indicateurs financiers. Ces variables, comprennent, mais sans s'y limiter :

- les fluctuations de l'économie mondiale telles que les prix de l'énergie, les prix des produits de base, la valeur des placements et l'inflation;
- les changements dans la situation financière internationale qui touchent les taux d'intérêt, font fluctuer les devises ou influent sur l'accessibilité au crédit;
- les modifications apportées aux paiements de transfert ou programmes fédéraux;
- les urgences telles que les inondations, les incendies de forêt et les pandémies;
- les faits nouveaux touchant des organismes comme la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick qui se reflètent dans les états financiers de la province;
- les modifications apportées aux normes comptables pour le secteur public.

Durabilité

La durabilité est la mesure dans laquelle un gouvernement peut s'acquitter de ses obligations financières, au regard tant de ses engagements de fournir des services au public que de ses engagements financiers envers ses créanciers, employés et autres parties, sans accroître, le fardeau de la dette ou le fardeau fiscal qui pèse sur l'économie dans laquelle s'exercent ses activités. La durabilité est mesurée dans cette analyse selon :

- la dette nette par rapport au PIB;
- la dette nette par habitant.

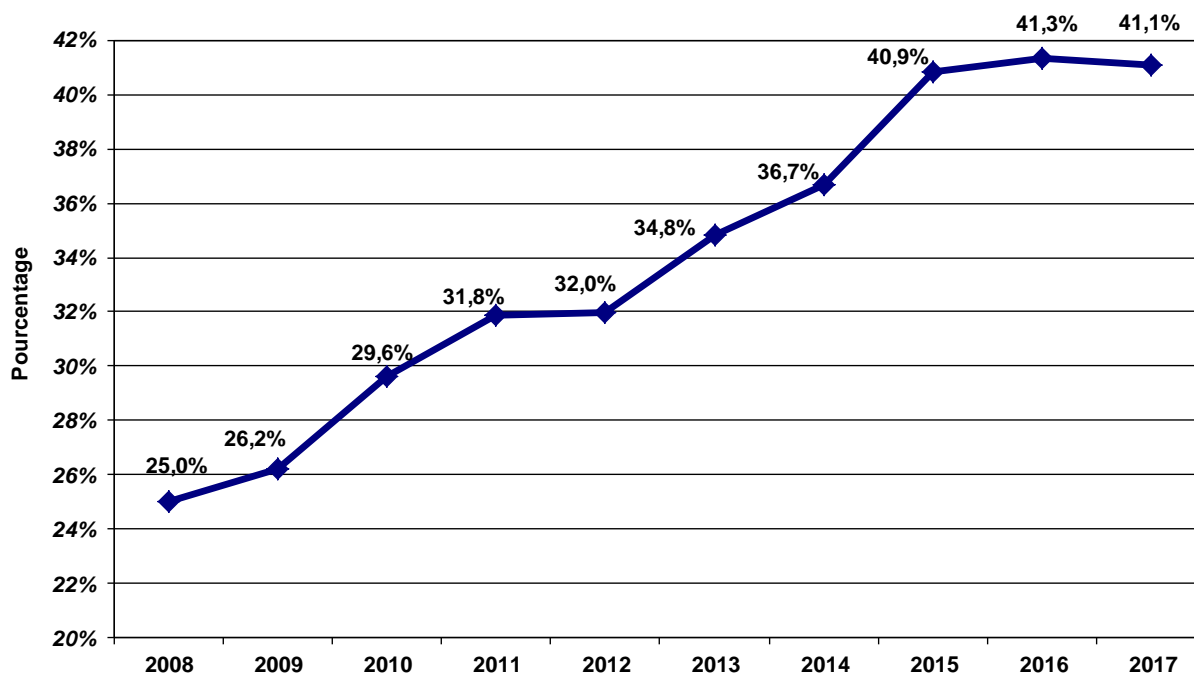
La dette nette par rapport au PIB :

La dette nette donne une idée de la mesure dans laquelle le passif excède l'actif financier du gouvernement provincial. Le rapport entre la dette nette et le PIB montre la relation entre la dette nette et l'économie. Si le rapport baisse, la croissance de l'économie excède l'accroissement de la dette nette, ce qui améliore la durabilité. Au contraire, un rapport à la hausse entre la dette nette et le PIB est le signe que la dette nette augmente plus rapidement que la croissance de l'économie, ce qui a pour effet de diminuer la durabilité financière de la province.

Au cours des dix dernières années, le rapport entre la dette nette et le PIB de la province a augmenté pour passer de 25,0% à 41,1%. Le rapport affiche une tendance à la hausse en raison de la conjoncture défavorable, des déficits de fonctionnement, des dépenses en capital et d'autres facteurs. Puisque l'inclusion des foyers de soins dans l'entité comptable de la province et la modification apportée à la convention comptable relativement aux pensions ont été mises en œuvre de façon rétroactive et appliquées au solde d'ouverture de la dette nette de 2015, leur répercussion sur le ratio a été importante à

partir de 2015. Depuis, le ratio s'est stabilisé et, dans les faits, il a connu un léger repli en 2017 en raison de l'amélioration de la situation économique et d'un déficit plus modéré.

Rapport entre la dette nette et le PIB

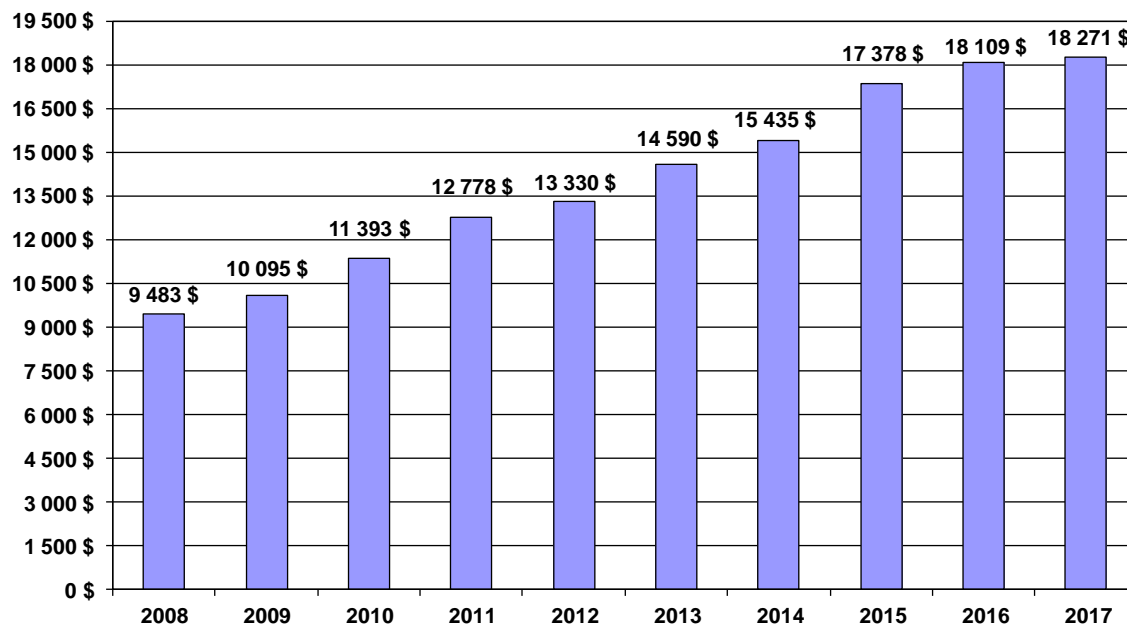


Rapport entre la dette nette et le PIB			
Exercice terminé en	Dette nette	PIB	Dette nette/PIB
	(millions \$)	(millions \$)	(%)
2008	7 068,5	28 287	25,0
2009	7 539,2	28 779	26,2
2010	8 544,5	28 857	29,6
2011	9 622,5	30 213	31,8
2012	10 071,0	31 500	32,0
2013	11 041,3	31 723	34,8
2014	11 666,1	31 809	36,7
2015	13 118,2	32 112	40,9
2016	13 659,6	33 052	41,3
2017	13 827,0	33 647	41,1

Dette nette par habitant :

La dette nette par habitant est une représentation de la dette nette attribuable à chaque résident du Nouveau-Brunswick. Une baisse de la dette nette par habitant indique que le fardeau de la dette s'est amélioré, alors qu'une hausse signifie qu'il a augmenté. Depuis dix ans, la dette nette par habitant connaît une tendance à la hausse, ce qui illustre un contexte économique affaibli, des déficits de fonctionnement, des dépenses en capital et d'autres facteurs, y compris le déclin de la population. L'inclusion des foyers de soins au sein de l'entité comptable provinciale ainsi qu'un changement de méthode comptable ayant trait aux pensions ont été appliqués rétroactivement au solde de la dette nette au début de l'exercice 2015. Par conséquent, les chiffres de la dette nette ont été redressés à partir de 2015, ce qui a une incidence considérable sur la dette nette par habitant à compter de 2015. Dernièrement, la croissance de la dette nette par habitant a ralenti, ayant été accompagnée de déficits réduits.

Dette nette par habitant



Dette nette par habitant			
Exercice terminé en	Dette nette (millions \$)	Population (1 ^{er} juillet)	Dette nette par habitant (\$)
2008	7 068,5	745 407	9 483
2009	7 539,2	746 855	10 095
2010	8 544,5	749 954	11 393
2011	9 622,5	753 044	12 778
2012	10 071,0	755 530	13 330
2013	11 041,3	756 777	14 590
2014	11 666,1	755 842	15 435
2015	13 118,2	754 865	17 378
2016	13 659,6	754 309	18 109
2017	13 827,0	756 780	18 271

Flexibilité

La flexibilité est la mesure dans laquelle un gouvernement peut modifier le fardeau de sa dette ou le fardeau fiscal qui pèse sur l'économie dans laquelle s'exercent ses activités afin de s'acquitter de ses obligations financières actuelles au regard tant de ses engagements de service envers le public que de ses engagements financiers envers ses créanciers, employés et autres parties. La flexibilité est mesurée dans cette analyse selon :

- les recettes de provenance interne par rapport au PIB;
- le coût du service de la dette publique par rapport aux recettes totales.

Les recettes de provenance interne par rapport au PIB :

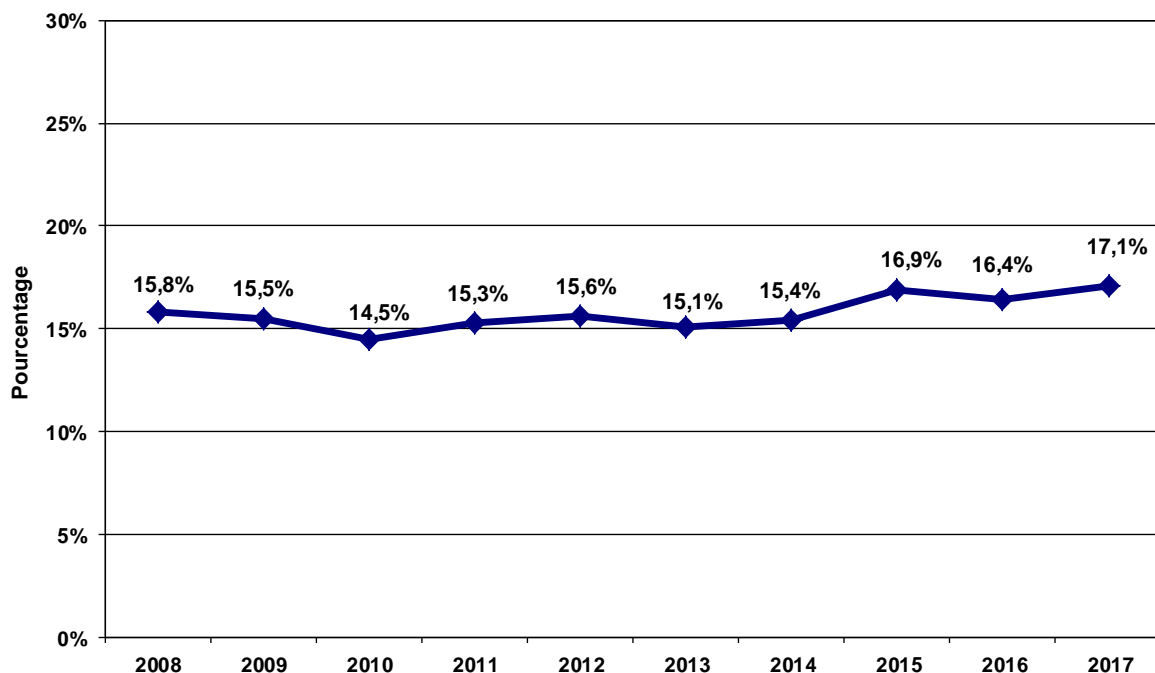
Ce rapport mesure les recettes de provenance interne du gouvernement provincial en tant que pourcentage de l'économie, mesuré par le PIB nominal. L'augmentation de ce rapport signifie que les recettes de provenance interne du gouvernement croissent plus rapidement que l'économie dans son ensemble, ce qui réduit la flexibilité dont dispose le gouvernement pour augmenter les recettes sans ralentir la croissance économique. La diminution du rapport montre que le gouvernement tire moins de recettes de l'économie sur une base relative, ce qui accroît sa flexibilité.

Les recettes de provenance interne comprennent notamment les recettes fiscales, les recettes découlant des ressources naturelles, les droits, le rendement du capital investi, les recettes provenant des loteries, les amendes et pénalités etc.; il s'agit essentiellement de toutes les recettes moins les transferts fédéraux. Bien qu'elles puissent être mieux maîtrisées que les transferts fédéraux, puisque la province peut influencer les recettes au moyen de ses taux d'imposition et de sa politique budgétaire, les recettes de provenance interne sont vulnérables à plusieurs facteurs, dont les suivants :

- le bénéfice net ou les recettes d'organismes externes dont les revenus peuvent varier de façon importante en raison des facteurs prix et volume, des modifications comptables, des conditions climatiques, etc. (p. ex. : la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick);
- la variabilité des recettes provinciales perçues ou estimées par le gouvernement fédéral, dont l'impôt sur le revenu des particuliers et des corporations et la taxe de vente harmonisée;
- les recettes fiscales sur les produits de base, dont la taxe sur les minéraux métalliques, qui sont vulnérables aux prix mondiaux.

La part qu'occupent les recettes de provenance interne dans le PIB a été relativement stable; ce rapport a affiché une hausse ces dernières années. Cela réduit la marge de manœuvre dont dispose le gouvernement pour tirer des recettes de l'économie.

Recettes de provenance interne par rapport au PIB



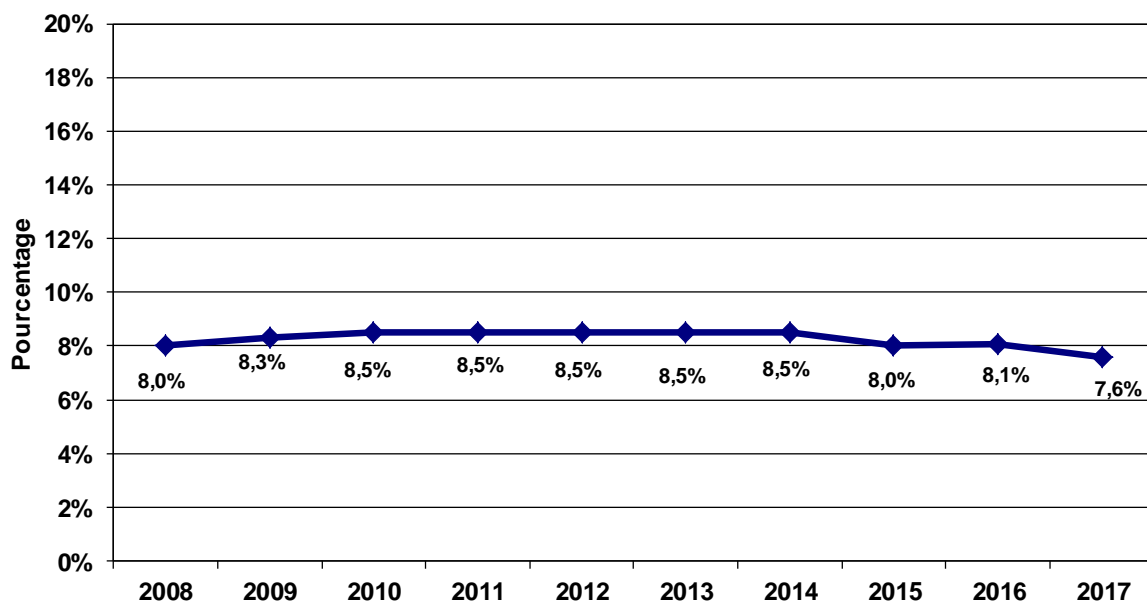
Les recettes de provenance interne par rapport au PIB			
Exercice terminé en	Recettes de provenance interne	PIB	Recettes de provenance interne par rapport au PIB
	(millions \$)	(millions \$)	(%)
2008	4 467,1	28 287	15,8
2009	4 462,0	28 779	15,5
2010	4 178,7	28 857	14,5
2011	4 609,8	30 213	15,3
2012	4 928,8	31 500	15,6
2013	4 784,6	31 723	15,1
2014	4 896,2	31 809	15,4
2015	5 429,4	32 112	16,9
2016	5 433,5	33 052	16,4
2017	5 760,3	33 647	17,1

Le coût du service de la dette publique par rapport aux recettes totales :

Le rapport entre le coût du service de la dette et les recettes totales est un indicateur de la capacité de la province de s'acquitter de ses obligations actuelles envers ses créanciers dans le contexte des recettes globales du gouvernement. Des variables qui échappent à l'influence directe du gouvernement peuvent avoir une incidence sur le service de la dette, dont les cotes de solvabilité, les taux d'intérêt, les marchés financiers et les fluctuations des devises. Les sommes investies dans l'infrastructure publique d'une façon qui modifie l'encours de la dette peuvent aussi avoir une incidence sur les besoins d'emprunt.

Le rapport entre les coûts du service de la dette de la province et ses recettes est demeuré relativement stable et affiche des reculs depuis 2014. En 2017, il a connu une baisse. Autrement dit, les coûts du service de la dette correspondent à une proportion inférieure des recettes globales du gouvernement provincial, ce qui met à la disposition de la province davantage de ressources financières pour fournir des programmes et services essentiels.

Coût du service de la dette publique par rapport aux recettes totales



Coût du service de la dette publique par rapport aux recettes totales			
Exercice terminé en	Coût du service de la dette publique	Recettes totales	Coût du service de la dette publique par rapport aux recettes totales
	(millions \$)	(millions \$)	(%)
2008	575,7	7 187,7	8,0
2009	601,4	7 225,6	8,3
2010	607,2	7 119,5	8,5
2011	641,5	7 540,1	8,5
2012	661,8	7 803,0	8,5
2013	660,3	7 785,1	8,5
2014	661,9	7 774,1	8,5
2015	677,2	8 439,2	8,0
2016	678,1	8 386,2	8,1
2017	673,3	8 890,2	7,6

Vulnérabilité

La vulnérabilité est la mesure dans laquelle un gouvernement dépend de sources de financement sur lesquelles il n'exerce pas de contrôle ou d'influence ou est exposé à des risques qui peuvent compromettre sa capacité de s'acquitter de ses obligations financières actuelles au regard de ses engagements de service envers le public et de ses engagements financiers envers ses créanciers, employé et autres parties. Une mesure courante de la vulnérabilité est les transferts du gouvernement fédéral par rapport aux recettes.

Transferts du gouvernement fédéral par rapport aux recettes totales :

Les recettes de provenance fédérale comprennent les subventions conditionnelles et inconditionnelles du gouvernement fédéral, dont les suivantes :

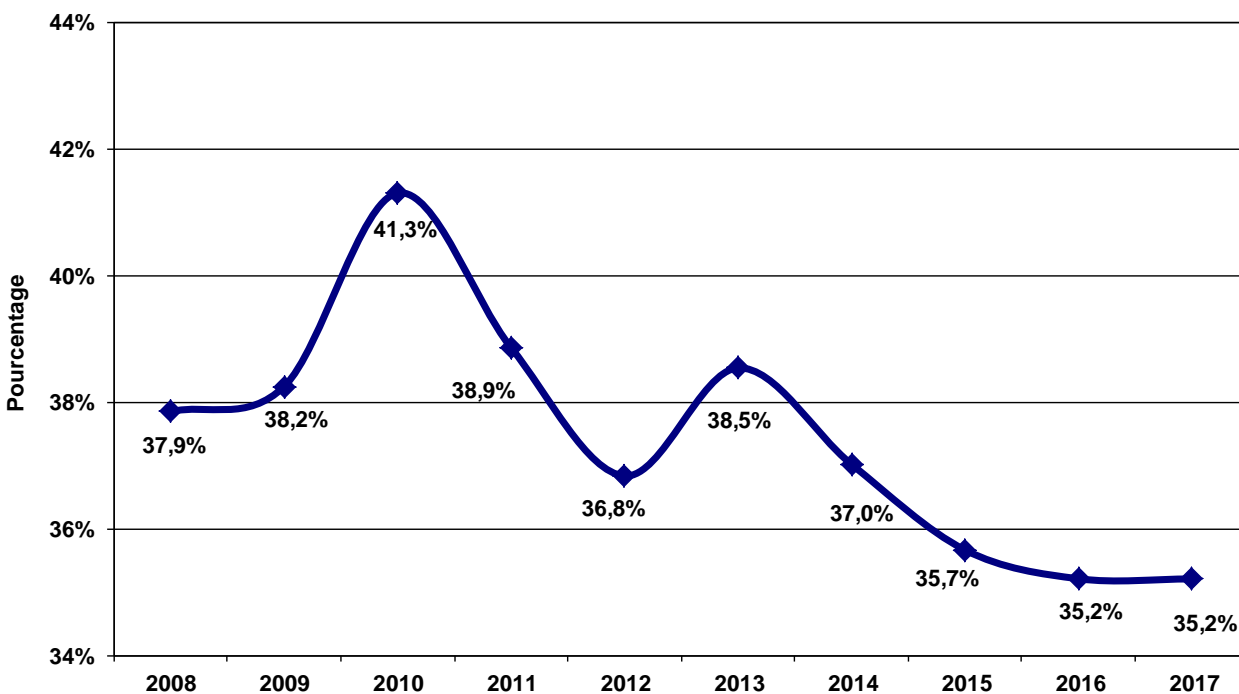
- les paiements au titre du programme de péréquation fiscale;
- le Transfert canadien en matière de santé et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux;
- les subventions conditionnelles ou les recettes en capital à l'appui du développement économique, de l'infrastructure, de l'éducation, de la formation de la main-d'œuvre et d'autres domaines.

Les décisions fédérales en matière de politique financière, le processus annuel d'établissement des estimations qui guide les paiements fédéraux dans le cadre du programme de péréquation et des transferts canadiens en matière de santé et de programmes sociaux, aussi bien que les conditions et les calendriers d'exécution associés aux subventions conditionnelles, peuvent avoir une incidence sur les paiements de transfert fédéraux.

La comparaison du niveau des transferts fédéraux avec les recettes totales offre une indication de la vulnérabilité de la province. De façon générale, si le rapport augmente, cela signifie que la province est de plus en plus dépendante des transferts fédéraux, ce qui augmente sa vulnérabilité. Si le rapport diminue, la vulnérabilité diminue.

Les transferts du gouvernement fédéral en tant que portion des recettes totales ont atteint un sommet de 41,3 % en 2010. Cette année-là, les recettes de sources provinciales ont diminué tandis que les conséquences du ralentissement économique ont nui aux recettes et que la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick (Énergie NB) a connu une importante perte nette. Parallèlement, les fonds de stimulation économique octroyés par le gouvernement fédéral ont alimenté la croissance des recettes de provenance fédérale. Depuis lors, le rapport s'est abaissé au taux actuel de 35,2 % en 2016, son taux le plus bas en dix ans, et se maintient à ce niveau pour 2017.

Transferts du gouvernement fédéral par rapport aux recettes totales



Transferts du gouvernement fédéral par rapport aux recettes totales

Exercice terminé en	Transferts du gouvernement fédéral	Recettes totales	Transferts du gouvernement fédéral par rapport aux recettes totales
	(millions \$)	(millions \$)	(%)
2008	2 720,6	7 187,7	37,9
2009	2 763,6	7 225,6	38,2
2010	2 940,8	7 119,5	41,3
2011	2 930,3	7 540,1	38,9
2012	2 874,2	7 803,0	36,8
2013	3 000,5	7 785,1	38,5
2014	2 877,9	7 774,1	37,0
2015	3 009,8	8 439,2	35,7
2016	2 952,7	8 386,2	35,2
2017	3 129,9	8 890,2	35,2



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée législative
Province du Nouveau-Brunswick

Rapport sur les états financiers consolidés

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la province du Nouveau-Brunswick, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2017, et les états consolidés des résultats, des flux de trésorerie, de l'évolution de la dette nette et de l'évolution du déficit accumulé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la province du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités, ses flux de trésorerie, de l'évolution de sa dette nette et de l'évolution de son déficit accumulé pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La vérificatrice générale,

A handwritten signature in black ink that reads "Kim MacPherson". The signature is written in a cursive, flowing style.

Kim MacPherson, CPA, CA, IAS.A

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
Le 22 août 2017

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
au 31 mars

Tableau	(millions)		
	2017	2016	
ACTIF FINANCIER			
1	Encaisse et placements à court terme	2 733,6 \$	2 141,1 \$
2	Comptes débiteurs et avances	360,0	303,2
3	Taxes et impôts à recevoir	1 200,5	1 168,3
4	Stocks pour la revente	0,3	0,3
5	Prêts	606,3	623,2
6	Capitaux propres dans les entreprises publiques (note 6)	228,9	97,7
	Avoir du fonds d'amortissement (note 9)	4 212,7	4 201,3
6	Autres Placements	68,5	49,1
	Actif financier total	9 410,8	8 584,2
PASSIF			
	Emprunts à court terme (note 4)	1 679,8	1 680,1
7	Comptes créditeurs et charges constatées	2 862,6	2 726,0
8	Provision pour pertes	23,4	25,3
9	Recettes reportées	528,6	506,3
10	Dépôts détenus en fiducie	315,9	362,0
11	Obligations en vertu de contrats de location-acquisition (note 5)	711,2	733,9
	Passif net au titre des régimes de retraite (note 11)	677,1	641,8
	Passif total	6 798,6	6 675,4
	Dette consolidée (note 9)	20 891,3	20 107,1
	Emprunt pour la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick	(4 422,7)	(4 514,3)
	Dette consolidée aux fins provinciales	16 468,6	15 592,8
	Primes et escomptes non amortis	(42,7)	(40,8)
	Gains de change non réalisés	13,3	16,4
	Passif total	23 237,8	22 243,8
	DETTE NETTE	(13 827,0)	(13 659,6)
ACTIF NON FINANCIER			
	Immobilisations corporelles (note 7)	8 879,6	8 738,5
12	Stocks de fournitures	48,3	49,4
13	Frais payés d'avance et reportés	170,5	169,6
	Actif non financier total	9 098,4	8 957,5
	DÉFICIT ACCUMULÉ	(4 728,6) \$	(4 702,1) \$

Passif éventuel - voir note 13

Engagements - voir note 14

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.



Paul Martin, FCPA, FCA
Contrôleur

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
pour l'exercice terminé le 31 mars

Tableau		(millions)		
		Budget rajusté de 2017 (note 2)	Montants réels 2017	Montants réels 2016
RECETTES				
Provenance provinciale				
14	Taxes et impôts	4 301,8 \$	4 291,3 \$	4 029,7 \$
15	Licences et permis	154,0	158,7	153,8
16	Redevances	70,4	79,5	89,3
17	Bénéfices des entreprises publiques	267,0	201,0	189,1
18	Autres recettes provinciales	743,9	837,0	777,5
	Gains du fonds d'amortissement	190,2	192,8	194,1
		<u>5 727,3</u>	<u>5 760,3</u>	<u>5 433,5</u>
Provenance fédérale				
	Paiements de péréquation fiscale	1 708,4	1 708,4	1 668,0
19	Subventions inconditionnelles	1 034,8	1 034,1	994,7
20	Subventions conditionnelles	316,2	387,4	290,0
		<u>3 059,4</u>	<u>3 129,9</u>	<u>2 952,7</u>
		<u>8 786,7</u>	<u>8 890,2</u>	<u>8 386,2</u>
CHARGES				
21	Éducation et formation	1 895,8	1 886,9	1 846,3
22	Santé	2 911,2	2 936,7	2 899,0
23	Développement social	1 244,6	1 249,6	1 196,4
24	Services de protection	272,3	271,5	281,3
25	Développement économique	310,1	332,5	204,0
26	Emploi et travail	136,4	138,6	135,0
27	Ressources	193,1	189,5	185,3
28	Transports et infrastructure	636,8	632,5	636,0
29	Gouvernement central	732,5	698,0	585,3
	Service de la dette publique (note 10)	700,0	673,3	678,1
		<u>9 032,8</u>	<u>9 009,1</u>	<u>8 646,7</u>
DÉFICIT ANNUEL (note 2)		<u>(246,1) \$</u>	<u>(118,9) \$</u>	<u>(260,5) \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
pour l'exercice terminé le 31 mars

	(millions)	
	<u>2017</u>	<u>2016</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Déficit	(118,9) \$	(260,5) \$
Postes hors trésorerie		
Amortissement des primes, escomptes et frais d'émission	7,2	7,1
Charges liées aux opérations de change	(5,8)	(5,8)
Augmentation (diminution) de la provision pour pertes	21,5	(3,0)
Amortissement des immobilisations corporelles	462,7	426,8
Moins values sur cessions ou pertes de valeur d'immobilisations corporelles	7,8	6,5
Gains du fonds d'amortissement	(192,8)	(194,1)
Pertes sur règlements des opérations de change	2,8	2,7
Augmentation du passif net au titre des régimes de retraite (note 11)	35,3	13,3
Augmentation des recettes reportées	22,3	16,2
Changements au fonds de roulement		
(Augmentation) diminution des comptes débiteurs	(60,5)	29,1
(Augmentation) diminution des taxes et impôts à recevoir	(39,1)	66,8
Diminution des stocks	1,1	3,5
(Augmentation) diminution des frais payés d'avance et reportés	(0,9)	13,1
Augmentation des comptes créditeurs et charges constatées	136,6	31,3
Diminution des dépôts détenus en fiducie	(46,1)	(13,7)
Encaisse nette provenant des activités de fonctionnement	<u>233,2</u>	<u>139,3</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
(Diminution) augmentation des placements et prêts	(146,6)	106,2
Autres éléments du résultat étendu - gain (perte)	92,4	(143,3)
Encaisse nette consacrée aux activités d'investissement	<u>(54,2)</u>	<u>(37,1)</u>
OPÉRATIONS EN CAPITAL		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	<u>(611,6)</u>	<u>(586,1)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produits de l'émission de titres d'emprunts à long terme	1 952,6	1 653,9
Achat de débentures d'Énergie NB	(295,5)	(494,4)
Élimination des débentures détenues par le NB Immigrant Investor Fund	---	(0,2)
Fonds provenant du fonds d'amortissement aux fins de remboursement de débentures et de paiement des devises	338,7	196,1
Diminution des obligations en vertu de contrats de location-acquisition	(22,7)	(33,7)
Versements au fonds d'amortissement	(157,3)	(153,7)
(Diminution) augmentation des emprunts à court terme	(0,3)	412,0
Dette consolidée échue	(790,4)	(637,2)
Encaisse nette provenant des activités de financement	<u>1 025,1</u>	<u>942,8</u>
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE DURANT L'EXERCICE	592,5	458,9
ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME - DÉBUT DE L'EXERCICE	2 141,1	1 682,2
ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME - FIN DE L'EXERCICE	<u>2 733,6 \$</u>	<u>2 141,1 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE
pour l'exercice terminé le 31 mars

	(millions)		
	Budget rajusté de 2017 (note 2)	Montants réels 2017	Montants réels 2016
DETTE NETTE - DÉBUT D'EXERCICE	(13 659,6) \$	(13 659,6) \$	(13 118,2) \$
CHANGEMENTS DURANT L'EXERCICE			
Déficit annuel	(246,1)	(118,9)	(260,5)
Autres éléments du résultat étendu - gain (perte)	---	92,4	(143,3)
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	(581,7)	(611,6)	(586,1)
Amortissement d'immobilisations corporelles (note 7)	451,1	462,7	426,8
Moins values sur cessions ou pertes de valeur d'immobilisations corporelles	---	7,8	6,5
Changement net dans les stocks de fournitures	---	1,1	2,1
Changement net dans les frais payés d'avance et reportés	---	(0,9)	13,1
AUGMENTATION DE LA DETTE NETTE	<u>(376,7)</u>	<u>(167,4)</u>	<u>(541,4)</u>
DETTE NETTE - FIN DE L'EXERCICE	<u>(14 036,3) \$</u>	<u>(13 827,0) \$</u>	<u>(13 659,6) \$</u>

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DU DÉFICIT ACCUMULÉ
pour l'exercice terminé le 31 mars

	(millions)		
	Budget rajusté de 2017 (note 2)	Montants réels 2017	Montants réels 2016
DÉFICIT ACCUMULÉ - DÉBUT D'EXERCICE	(4 702,1) \$	(4 702,1) \$	(4 298,3) \$
Déficit annuel	(246,1)	(118,9)	(260,5)
Autres éléments du résultat étendu - gain (perte)	---	92,4	(143,3)
DÉFICIT ACCUMULÉ - FIN D'EXERCICE	<u>(4 948,2) \$</u>	<u>(4 728,6) \$</u>	<u>(4 702,1) \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2017

NOTE 1 RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Méthode comptable

Les présents états financiers consolidés sont préparés en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

b) Périmètre comptable provincial

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes des organisations qui sont contrôlées par la province. La liste complète des organisations regroupées au sein du périmètre comptable provincial est fournie au tableau 30.

Les fonds en fiducie établis légalement et que la province administre sans en avoir le contrôle ne sont pas compris dans l'actif ou le passif de la province. Ces états financiers consolidés rendent compte des soldes de l'avoir des fonds en fiducie qu'administre la province dans la note 16.

c) Principes de consolidation

Les comptes des organismes faisant partie du périmètre comptable provincial ont été inclus dans les présents états financiers consolidés au moyen de l'une des méthodes comptables suivantes :

Méthode de consolidation

Cette méthode, qui regroupe les comptes de diverses organisations, nécessite l'emploi de conventions comptables uniformes de la part de celles-ci, sauf que la province ne rajuste pas leurs conventions relatives aux immobilisations corporelles qui ne sont pas conformes aux conventions comptables de la province du fait que le rajustement n'aurait pas grand effet. Selon cette méthode, les soldes réciproques et les opérations entre organisations sont éliminés, et les organisations sont présentées comme étant une organisation unique.

Méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation

Cette méthode est utilisée pour les entreprises publiques, qui sont définies à la note 6 des présents états financiers consolidés. Selon cette méthode, les actifs nets d'une entreprise publique sont présentés comme un placement dans l'état consolidé de la situation financière de la province; son bénéfice net est présenté comme bénéfice des entreprises publiques dans l'état consolidé des résultats de la province. Les opérations entre organisations et les soldes réciproques ne sont pas éliminés. Tous les gains et toutes les pertes découlant des opérations entre organisations entre les entreprises publiques et d'autres organisations gouvernementales sont éliminés. On ne redresse pas les conventions comptables des entreprises publiques pour les rendre conformes à celles des autres organisations gouvernementales.

Méthode des opérations comparables

Cette méthode ne comptabilise que les opérations entre la province et les autres organisations. Cette méthode a été employée parce que le recours aux méthodes appropriées aurait produit sensiblement le même résultat.

d) Prochains changements aux politiques comptables

Nouvelles normes

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a publié les chapitres SP 2200 – Information relative aux apparentés, SP 3210 – Actifs, SP 3320 – Actifs éventuels, SP 3380 – Droits contractuels et SP 3420 – opérations interentités dont la date d'entrée en vigueur est le 1^{er} avril 2017. Le Conseil a aussi publié le chapitre SP 3430 – Opérations de restructuration, dont la date d'entrée en vigueur est le 1^{er} avril 2018.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS le 31 mars 2017

La province prévoit adopter ces normes nouvelles à leur entrée en vigueur et elle analyse actuellement les répercussions de ces dernières sur ses états financiers consolidés.

SP 3450 - Instruments financiers et SP 2601 - Conversion des devises

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a publié le chapitre SP 3450 – Instruments financiers, dont la date d'entrée en vigueur est le 1^{er} avril 2019. En vertu de cette nouvelle norme, la catégorie de mesure attribuable aux instruments financiers sera soit à la juste mesure, soit au coût ou au coût après amortissement. Avant qu'un instrument financier ne soit décomptabilisé, tout gain ou perte découlant d'une réévaluation de la juste valeur sera déclaré dans l'état des gains et pertes de réévaluation. L'adoption de cette norme nécessite l'adoption, dans le même exercice financier, du chapitre SP 2601 - Conversion des devises, du chapitre SP 1201 - Présentation des états financiers et du chapitre SP 3041 - Placements de portefeuille.

e) Conventions comptables particulières

Classement des actifs

Les actifs sont classés comme des actifs financiers ou non financiers. Les actifs financiers peuvent servir à couvrir les passifs existants ou à financer des activités futures et ils ne doivent pas être utilisés dans le cours normal des activités. Les actifs non financiers sont acquis, construits ou développés. Ils ne servent pas à couvrir les passifs existants mais à offrir les services gouvernementaux, ils peuvent être utilisés dans le cours normal des activités et ils ne doivent pas être revendus. Les actifs non financiers incluent les immobilisations corporelles, les frais payés d'avance et reportés et les stocks de fournitures.

Actif financier

Encaisse et placements à court terme

L'encaisse et les placements à court terme sont comptabilisés au prix coûtant, ce qui correspond environ à la valeur du marché. Les placements à court terme comprennent les placements hautement liquides qui sont facilement convertibles en espèces au montant connu, et dont l'échéance initiale est de six mois ou moins. L'encaisse et les placements à court terme comprennent les 977,1 millions de dollars (855,0 millions de dollars en 2016) en placements à court terme émis par la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick.

Stocks pour la revente

Les stocks pour la revente sont inscrits selon le moins élevé du coût ou de la valeur de réalisation nette. Les biens fonciers à la revente sont inscrits à titre d'actif financier et comprennent les terrains et les agencements acquis ou construits dans le but de les vendre ainsi que les biens fonciers acquis par saisie.

Prêts

Les prêts sont initialement comptabilisés au prix coûtant et déclarés au moindre du coût et de la valeur recouvrable nette par le biais d'une provision pour moins-value. Les changements à la provision pour moins-value sont comptabilisés en tant que charges. Les intérêts sur un prêt sont constatés lorsqu'ils sont gagnés, et leur accumulation s'arrête quand le recouvrement du capital ou le recouvrement des intérêts n'est plus raisonnablement assuré.

Les prêts consentis en vertu de la *Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick*, de la *Loi sur l'aménagement agricole* et de la *Loi sur le développement des pêches et de l'aquaculture* facilitent la création, le développement et le maintien de l'industrie dans différents secteurs. À ce titre, la nature et les modalités des prêts en vertu de ces lois varient. Les prêts aux étudiants sont exempts d'intérêts tant que l'étudiant suit des études à temps plein, et ils deviennent exigibles avec intérêt six mois après que l'étudiant arrête les études à temps plein. La durée de remboursement maximale est de quinze ans. Les prêts consentis en vertu de la *Loi sur l'habitation du Nouveau-Brunswick* peuvent offrir des taux d'intérêt avantageux, et sont remboursables sur une période maximale de vingt-cinq ans.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2017

Autres placements

Autres placements sont comptabilisés au prix coûtant, qui se rapproche de la valeur marchande. Lorsqu'un placement subit une perte de valeur durable, la valeur comptable de l'investissement est réduite pour tenir compte de cette perte.

La comptabilisation de la Société des loteries de l'Atlantique est effectuée par la Société de la loterie et des jeux du Nouveau-Brunswick (SLJNB) à l'aide de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. La SLJNB est consolidée dans les états financiers de la province au moyen de la méthode de consolidation.

Fonds d'amortissement

L'administration du fonds d'amortissement général est assurée par la ministre des Finances en vertu de l'article 12 de la *Loi sur les emprunts de la province* (« la Loi »). La Loi prévoit que la ministre doit garder un ou plusieurs fonds d'amortissement pour garantir le paiement de la dette consolidée soit à l'échéance, soit au rachat avant l'échéance. En général, les rachats ne sont faits que lorsque la portion de la dette destinée aux fins provinciales est en cours depuis au moins vingt ans.

Les versements au fonds d'amortissement sont effectués au fonds d'amortissement général au plus tard à la date d'anniversaire de chaque émission de dette consolidée, selon le taux prévu, soit un minimum de 1 % du capital impayé.

Les placements en obligations et débetures du fonds d'amortissement sont présentés selon leur valeur nominale, déduction faite des escomptes non amortis, des primes et du solde non amorti des gains ou pertes de change non matérialisés. Les dépôts à court terme sont présentés selon leur prix coûtant. Le fonds d'amortissement de la Province est placé dans des titres admissibles tels que définis dans la Loi.

La Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (Énergie NB) est tenue par contrat de payer à la province le montant du versement au fonds d'amortissement que la province doit effectuer chaque année relativement aux débetures qu'elle a émises au nom de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick.

Le tableau suivant présente les éléments du fonds d'amortissement :

	(millions)		
	Fonds Consolidé	Énergie NB	Total
Avoir du fonds au début de l'exercice	4 201,3 \$	463,7 \$	4 665,0 \$
Gains du fonds d'amortissement	192,8	29,3	222,1
Versements	157,3	46,1	203,4
Montant versé pour le remboursement de la dette	(338,7)	(36,1)	(374,8)
	<u>4 212,7 \$</u>	<u>503,0 \$</u>	<u>4 715,7 \$</u>
Avoir du fonds à la fin de l'exercice			

Passif

Provisions

Des provisions ont été établies pour les prêts, les comptes débiteurs, les garanties d'emprunt et les autres pertes possibles. Ces provisions figurent dans les tableaux des états financiers consolidés.

Les obligations découlant de prêts garantis sont comptabilisées à titre d'éléments de passif lorsque la direction détermine qu'une perte est probable et les changements dans cette provision sont comptabilisés chaque année.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS le 31 mars 2017

Chaque garantie d'emprunt impayée en vertu de la *Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick* est examinée chaque trimestre. Une provision pour perte sur les garanties d'emprunt est établie lorsque la direction détermine qu'une perte est probable. Une perte est jugée probable lorsqu'un ou plusieurs des facteurs suivants sont présents :

- une détérioration de la situation financière de l'emprunteur;
- les conditions économiques dans lesquelles l'emprunteur évolue indiquent que ce dernier est incapable de rembourser le prêt;
- les antécédents de recouvrement du prêt.

Les pertes sur les garanties d'emprunt en vertu de la *Loi sur l'aménagement agricole* et de la *Loi sur les mesures destinées à encourager l'élevage du bétail* pour des catégories dont les normes sont semblables sont calculées à l'aide d'un taux moyen à partir des expériences et des tendances antérieures.

Les montants dus à la province qui sont jugés non recouvrables sont radiés des comptes de la province après que la radiation a été approuvée par le Conseil de Trésor ou le secrétaire du Conseil de Trésor, selon le montant en cause.

Prestations de retraite

Les prestations de retraite comprennent différents régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs pour lesquels la province est dans l'obligation de verser des prestations aux employés. Le passif des régimes suivants est calculé avec la méthode de répartition des indemnités au prorata des services, à l'aide de différentes hypothèses basées sur les meilleures estimations de la direction : les régimes prévus par la *Loi sur la Cour provinciale*, la *Loi sur la pension des juges de la Cour provinciale*, la *Loi sur la pension de retraite des députés* et la *Loi sur la pension des députés*, le Régime de pension du personnel cadre des districts scolaires du Nouveau-Brunswick, le Régime de pension des manœuvres et employés de métiers et de services des districts scolaires du Nouveau-Brunswick, le Régime de pension des employés à temps plein des districts scolaires du Nouveau-Brunswick membres de la section locale 2745 du SCFP, le régime appelé *Pension Plan for Management Employees of New Brunswick Nursing Homes*, le régime appelé *Pension Plan for General and Service Employees of New Brunswick Nursing Homes*, le régime appelé *Pension Plan for Nursing and Paramedical Employees of New Brunswick Nursing Homes*, le régime de retraite complémentaire et le programme d'allocation de retraite. L'actif des fonds de pension est établi selon les valeurs axées sur la valeur marchande. Le coût des prestations accumulées est attribué à la période durant laquelle l'employé accomplit le service. Les changements dans le passif qui découlent des gains ou des pertes actuariels et les changements dans les hypothèses actuarielles sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la période d'application du régime connexe. Les gains et les pertes découlant de modifications apportées au régime sont reconnus au cours de la période durant laquelle les modifications sont apportées.

Le Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick, le Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick, le Régime à risques partagés des employés des hôpitaux du Nouveau-Brunswick membres du SCFP et le Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick sont des régimes à prestations cibles. Le passif de ces régimes est calculé avec la méthode de répartition des indemnités au prorata des services, à l'aide de différentes hypothèses basées sur les meilleures estimations de la direction. L'actif des fonds de pension est établi selon les valeurs axées sur la valeur marchande. Le coût des prestations accumulées est attribué à la période durant laquelle l'employé accomplit le service. Les changements dans le passif qui découlent des gains ou des pertes actuariels et les changements dans les hypothèses actuarielles sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la période d'application du régime connexe. Les gains et les pertes découlant de modifications apportées au régime sont reconnus au cours de la période durant laquelle les modifications sont apportées. Ces régimes sont gouvernés par une Convention et une Déclaration de fiducie qui restreignent l'accès aux actifs du régime. Dans ce contexte, la province attribue aux actifs nets des régimes une valeur nulle quand les régimes se trouvent dans une position d'actif net. La province enregistre un passif quand les régimes se trouvent dans une position de passif net.

La province contribue également au régime de retraite des employés saisonniers et à temps partiel. Pour ce régime, le conseil des fiduciaires a l'obligation de fournir des prestations aux participants au régime. Ainsi, aucune

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS le 31 mars 2017

obligation n'est comptabilisée par la province. Le coût enregistré par la province pour ce régime correspond au montant de la cotisation que la province doit verser pour la période.

Congés de maladie

Le coût des prestations de maladie d'un droit accumulé, non acquis des employés des ministères, des districts scolaires et d'autres organismes est déterminé par une évaluation actuarielle selon la meilleure estimation de la direction en matière d'augmentation des salaires, de congés de maladie accumulés à la retraite et de taux d'inflation et d'actualisation à long terme. Le passif des congés de maladie pour les foyers de soins a été estimé à partir des données sommaires sur les employés des foyers ainsi que de l'expérience des employés du secteur des soins de santé de la province.

Responsabilité relative aux travailleurs accidentés

La province verse des indemnités aux travailleurs accidentés en vertu d'un régime d'auto-assurance. Travail sécuritaire Nouveau-Brunswick administre les demandes d'indemnisation au nom de la province, moyennant des frais pour la prestation de ce service. La responsabilité relative aux travailleurs accidentés est déterminée par de nombreuses méthodes d'estimation des versements à venir, dont la méthode des rentes, celle de l'évolution des sinistres et celle des réclamations globales. Les versements à venir sont ensuite actualisés. Chaque ministère verse annuellement des indemnités, qui figurent en tant que dépenses opérationnelles se rapportant au programme d'affectation des employés concernés. Le changement net de la dette, exception faite des indemnités effectivement versées, est déclaré par le gouvernement central.

Passif au titre de l'assainissement de sites contaminés

La province comptabilise un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés lorsqu'il y a dépassement d'une norme environnementale en vigueur, lorsque la province a une responsabilité légale ou présumée, lorsqu'il s'attend à ce qu'un assainissement du site soit effectué et lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable du coût de l'assainissement. L'estimation du passif au titre de l'assainissement est basée sur l'information disponible à la date des états financiers, et elle tient compte des coûts directement attribuables aux activités d'assainissement, déduction faite de tout recouvrement attendu. La valeur comptable du passif au titre de l'assainissement est examinée à la date de communication de l'information financière, et toute révision de la somme constatée antérieurement est comptabilisée pour la période visée par la révision.

Emprunts pour le compte de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

La province, représentée par le Fonds consolidé, a émis des titres d'emprunt à long terme pour le compte de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick contre des débentures assorties de conditions et de modalités semblables. Cette entente financière a permis d'atténuer les frais de service de la dette.

Les débentures de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick reçues par la province figurent dans l'état de la situation financière des présents états financiers consolidés comme réduction de la dette consolidée. Les opérations qui portent sur ces valeurs, dont les frais de service de la dette, ne font pas partie du plan budgétaire du Fonds consolidé de la province.

Actifs non financiers

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont les actifs de la province qui ont une durée utile de plus d'un an. Pour des raisons d'ordre pratique, des seuils établissant des montants minimums pour l'inscription à l'actif ont été établis. Les immobilisations incorporelles et les éléments hérités en vertu du droit de la Couronne, comme la forêt, l'eau, et les ressources minérales, ne sont pas comptabilisés dans les états financiers consolidés.

Les conventions relatives aux immobilisations corporelles des entités gouvernementales dont les activités sont consolidées dans les présents états financiers ne sont pas redressées de sorte à être conformes aux conventions

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

le 31 mars 2017

provinciales dans les cas où les différences ne sont pas importantes. Les types d'éléments qui peuvent différer incluent les taux d'amortissement, les durées de vie utile estimatives et les seuils établis pour l'inscription à l'actif.

Contrats de location-acquisition

Les baux à long terme, en vertu desquels la province, à titre de locataire, assume la presque totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens loués, sont inscrits comme contrats de location-acquisition, bien que des seuils établissant des montants minimums soient en place pour des raisons d'ordre pratique. La valeur actualisée des contrats de location-acquisition est comptabilisée à titre d'immobilisation corporelle et d'obligation au début du contrat.

Stocks de fournitures

Les stocks en fournitures destinées à l'utilisation sont inscrits selon le moins élevé du coût ou de la valeur de réalisation nette. Les stocks de fournitures sont inscrits à titre d'actif non financier.

Recettes

Recettes fiscales

Les estimations officielles fournies par le gouvernement fédéral servent à établir les revenus fiscaux des corporations et des particuliers. Les revenus fiscaux des corporations et des particuliers pour l'exercice en cours reflètent les ajustements des années précédentes fondés sur des déclarations ou des données économiques plus récentes.

L'impôt foncier provincial est comptabilisé en fonction du calcul résultant de l'application du taux d'impôt provincial et du taux d'impôt dans les districts de services locaux à la valeur imposable d'une propriété. Des rajustements sont apportés aux recettes de l'exercice en cours pour les cotisations à venir et les provisions pour créances douteuses.

Les taxes à la consommation sont comptabilisées en fonction des déclarations d'autocotisation des contribuables et des percepteurs d'impôts (p. ex. détaillants et grossistes). Ces recettes sont rajustées par la suite pour les cotisations à venir et les provisions pour créances douteuses. Les revenus provenant des taxes à la consommation sont également comptabilisés en tenant compte des paiements directs effectués par les contribuables lorsqu'ils effectuent certains types de transactions.

Transferts du gouvernement

Les paiements de transferts sont comptabilisés en tant que recettes générées durant la période où le transfert est autorisé et si tous les critères d'admissibilité sont respectés, sauf dans la mesure où le transfert donne lieu à une obligation répondant à la définition d'un passif. Les transferts répondant à la définition d'un passif sont comptabilisés en tant que recettes reportées et sont comptabilisés en tant que recettes lorsque les stipulations relatives au transfert sont respectées. Les projets d'immobilisation pour lesquels les stipulations d'achèvement du projet n'ont pas été respectées au 31 mars 2017 figurent au tableau 9 en tant qu'apports de capitaux reportés. Les principaux transferts comptabilisés durant la période comprennent les paiements de péréquation fiscale et les autres transferts présentés au tableau 19.

Charges

Transferts du gouvernement

Les subventions, droits et autres transferts gouvernementaux sont comptabilisés à titre de charges dans la période durant laquelle les faits donnant lieu au transfert se sont produits dans la mesure où le transfert a été autorisé et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité. Au nombre des principaux transferts gouvernementaux survenus durant la période se trouvent des subventions aux universités et aux municipalités, du financement fourni par l'entremise de programmes d'emploi et de programmes sociaux, ainsi que les transferts réalisés en vertu des ententes de partage de revenu.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS le 31 mars 2017

Frais de la dette

L'intérêt et les autres frais de service de la dette figurent dans l'état consolidé des résultats à titre de service de la dette publique à l'exception de ce qui suit :

Étant donné que les entreprises publiques sont incluses dans l'entité comptable provinciale au moyen de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, les frais de service de leur dette ne sont pas compris dans les frais de service de la dette publique. Les frais de service de la dette des entreprises publiques sont des charges qui entrent dans le calcul de leur bénéfice net ou de leur perte nette pour l'exercice.

Les frais d'intérêt imputés à la province pour le passif net au titre des régimes de retraite figurent au titre de charges de retraite pour les différentes fonctions.

Les intérêts sur la dette pour financer le portefeuille des prêts aux étudiants figurent dans le cadre d'une fonction des charges liées à l'éducation et à la formation.

Les intérêts sur les débetures de la SCHL et la dette reliée aux foyers de soins sont consignés dans le cadre d'une fonction des charges liées au développement social.

Les intérêts réalisés sur l'actif du fonds d'amortissement général et sur les autres actifs provinciaux sont comptabilisés en tant que recettes.

La note 10 afférente aux états financiers consolidés présente les éléments des frais de service de la dette publique et le total des frais de la dette.

Contrats de location-exploitation

Tous les contrats de location pour lesquels la province n'assume pas la presque totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété de ces biens sont inscrits comme contrats de location-exploitation. Chaque paiement de loyer d'un contrat de location-exploitation est passé en charges lorsqu'il est dû.

Prêts consentis à des conditions avantageuses

Dans deux circonstances précises, la province passe entièrement en charges les versements de prêts, à savoir :

- Des contrats de prêt en vertu desquels la province est tenue de fournir des subventions futures au débiteur, dont il se servira pour rembourser le prêt.
- Des contrats de prêt qui contiennent des clauses de remise, si la remise est envisagée comme probable.

Dans ces deux situations, le prêt est comptabilisé dans les charges au moment de son émission.

Les prêts qui sont consentis à des conditions avantageuses importantes parce qu'ils offrent un faible taux de rendement sont inscrits initialement comme un actif selon la valeur actualisée nette des flux monétaires futurs prévus. Le calcul de la valeur actualisée nette est fondé sur le taux d'emprunt de la province au moment de l'émission du prêt. La différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actualisée nette est comptabilisée comme une charge.

f) Conversion des devises et gestion du risque

Les éléments d'actif, de passif et de passif éventuel de la province libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change de fin d'exercice, sauf si ces éléments font l'objet d'opérations de couverture ou s'ils sont assujettis à des ententes d'échange de devises et de taux d'intérêt. Dans de tels cas, les taux établis en vertu des opérations de couverture ou des ententes sont utilisés pour la conversion. Les gains et pertes de change sont compris dans l'état consolidé des résultats, sauf les gains et pertes de change non matérialisés provenant de la conversion des

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2017

éléments à long terme, qui sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée de vie non écoulée des éléments d'actif ou de passif en question. Les éléments de recettes et de charges sont convertis au taux de change en vigueur aux dates respectives des opérations.

La province emprunte des fonds tant sur les marchés financiers intérieurs qu'étrangers et elle gère son portefeuille de titres d'emprunt de façon à ce que les coûts liés à la dette soient les plus bas possible, compte tenu des paramètres de risque établis. Par conséquent, la province peut être exposée au risque de change. Le risque de change ou risque de cours est le risque que les versements de capital et d'intérêt relatifs à la dette extérieure fluctuent en dollars canadiens en raison de la variation des taux de change.

Conformément aux lignes directrices de la politique en matière de gestion du risque, la province emploie divers techniques et instruments financiers pour gérer l'exposition au risque de change. Ces instruments financiers comprennent des contrats de change à terme, des échanges de devises et des achats d'éléments d'actif libellés en devises étrangères qui sont versés au fonds d'amortissement de la province.

Au 31 mars 2017, l'encours de la dette de la province libellée en devises étrangères (900,0 millions de dollars américains and 600,0 million CHF) a été couvert par des contrats d'échanges de devises, qui convertissent en dollars canadiens le montant payable des intérêts et du capital de la dette libellée en la devise d'origine. Puisque l'ensemble du portefeuille de la dette libellée en devises étrangères a été couvert, la province n'est pas exposée aux risques de cours de change.

g) L'incertitude de mesure

L'incertitude de mesure découle de l'incertitude quant à la détermination de la valeur à laquelle un élément est constaté dans les états financiers. Une telle incertitude existe lorsqu'il y a un écart entre le montant comptabilisé ou divulgué et un autre montant raisonnablement possible. Plusieurs éléments sont calculés selon la meilleure estimation de la direction, fondée sur des hypothèses représentatives des situations économiques et des lignes de conduite prévues les plus probables au moment de la préparation des états financiers. Les estimations sont mises à jour pour tenir compte de la survenue de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer de ces évaluations.

Les estimations importantes utilisées dans ces états financiers consolidés comprennent :

- L'incertitude liée à la détermination des recettes provenant de l'impôt sur le revenu des corporations découlant du fait qu'il existe des écarts entre la somme estimée et la somme réelle de la part des recettes nationales du revenu imposable allouée au Nouveau-Brunswick. Selon une analyse de sensibilité portant sur les répercussions d'un changement de la répartition des recettes nationales du revenu imposable, une augmentation ou une réduction de 0,1 % de la part allouée au Nouveau-Brunswick donnerait lieu à une augmentation ou à une réduction de 28,9 millions de dollars sur le revenu. Il y a aussi de l'incertitude liée à la détermination des recettes provenant de l'impôt sur le revenu des corporations et des particuliers découlant de la révision possible des recettes du revenu imposable à la suite d'une réévaluation de périodes d'imposition antérieures ou du calendrier des paiements. En raison de la nature des éléments en question, il n'est pas possible de déterminer raisonnablement l'incidence qu'ils auront sur les estimations des recettes provenant de l'impôt sur le revenu des corporations et des particuliers.
- L'incertitude liée à la détermination des recettes provenant des transferts canadiens en matière de santé et des transferts canadiens en matière de programmes sociaux découlant du fait qu'il existe des écarts entre la part estimée et la part réelle du Nouveau-Brunswick de la population nationale. Selon une analyse de sensibilité portant sur les répercussions d'un changement de l'estimation de la population, une augmentation ou une réduction de 1,0 % de la part estimée de la province de la population nationale donnerait lieu à une augmentation ou à une réduction de 31,3 millions de dollars en provenance des transferts canadiens en matière de santé et à une augmentation ou à une réduction de 2,7 millions en provenance des transferts canadiens en matière de programmes sociaux.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2017

- L'incertitude liée à l'évaluation de l'obligation ou des charges des pensions et d'autres dépenses au titre des futurs avantages sociaux des employés découlant du fait que les résultats réels peuvent diverger des hypothèses provinciales utilisées pour évaluer le montant des prestations que les employés recevront et des rendements sur les actifs du régime. Compte tenu des nombreux facteurs pouvant se répercuter sur les hypothèses employées, on ne peut établir raisonnablement l'influence que leur variabilité aura sur l'estimation.
- L'incertitude liée à l'estimation du passif pour les travailleurs blessés découlant du fait que les résultats actuels peuvent être différents des hypothèses sur lesquelles la province s'est appuyée pour calculer le passif. Selon une analyse de sensibilité portant sur l'exposition au risque des variables clés utilisées pour estimer le passif, une réduction de 1,0 % du taux d'actualisation donnerait lieu à une augmentation du passif de 23,9 millions de dollars, et une augmentation de 1,0 % du taux d'inflation donnerait lieu à une augmentation du passif de 20,0 millions de dollars.
- L'incertitude liée à l'attribution des paiements des contrats routiers de partenariat public-privé découlant du fait que l'amortissement des travaux d'amélioration des immobilisations débute dans l'année où les travaux de réfection devraient être effectués, ce qui ne correspond pas nécessairement à l'exécution actuelle des travaux par les entrepreneurs. Ceci peut affecter le calendrier de la dotation aux amortissements et le classement des paiements en tant que charges payées d'avance, charges constatées ou immobilisations corporelles. Les faits à venir étant imprévisibles, on ne peut établir de manière raisonnable à quel point la mesure est incertaine.
- L'incertitude liée à la détermination des charges à payer au titre de l'assainissement de sites contaminés, aux sommes futures à payer au titre de passif éventuel, aux provisions pour évaluation des prêts, des placements et des comptes débiteurs, et aux durées de vie estimatives des immobilisations corporelles découlant du fait que ces sommes sont fondées sur des résultats éventuels et sur des estimations. Les faits à venir étant imprévisibles, on ne peut établir de manière raisonnable à quel point la mesure est incertaine.
- L'incertitude liée à la consolidation des foyers de soins à but non lucratif qui sont en activité dans la province, car, au moment de la consolidation, on ne disposait pas d'états financiers vérifiés pour tous les foyers, certains foyers recouraient à des cadres et à des conventions comptables différents de ceux de la province, les estimations des congés de maladie et des allocations de retraite ont été déterminées à partir des données sommaires sur les employés des foyers, et l'estimation des congés de maladie a été déterminée à partir de l'expérience des employés du secteur des soins de santé de la province. Les différences ne devraient toutefois pas être très grandes.
- L'incertitude dans la détermination des recettes, des charges et des éléments d'actif et de passif associés à l'impôt foncier, car, à la date des états financiers, un nombre considérable de valeurs d'évaluation foncière avaient fait l'objet d'un appel. Il est impossible de déterminer raisonnablement l'incidence qu'aura l'achèvement du processus d'appel sur les états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2017

NOTE 2 BUDGET

Les montants budgétaires compris dans les présents états financiers consolidés sont ceux publiés dans le Budget principal, rajustés pour les virements du Programme des provisions pour les fonds supplémentaires. Le Programme des provisions pour les fonds supplémentaires constitue une affectation de fonds à d'autres programmes pour les frais liés au règlement de contrats et à d'autres charges non prévues dans un programme spécifique.

Les montants budgétaires pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017 tiennent compte de l'acquisition d'immobilisations corporelles et de la charge d'amortissement. Ces montants figurent dans le budget principal, dans un tableau complémentaire distinct.

Selon les normes comptables pour le secteur public, les résultats prévus doivent être présentés pour le même ensemble d'activités et de la même manière que les résultats réels de l'exercice. Ainsi, les montants budgétaires présentés dans les états financiers consolidés ont été rajustés pour tenir compte de l'incidence de la consolidation des foyers de soins à but non lucratif de la province, puisque le budget principal n'en a pas tenu compte, et pour éliminer la réserve d'urgence, qui n'a pas été utilisée durant l'exercice. Le tableau ci-dessous montre le rapprochement des montants budgétaires du budget principal et des montants budgétaires rajustés présentés dans les états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS	Budget 2017	Rajustements	Budget rajusté de 2017
Recettes			
Taxes et impôts	4 307,2 \$	(5,4) \$	4 301,8 \$
Licences et permis	154,0	---	154,0
Redevances	70,4	---	70,4
Bénéfices des entreprises publiques	267,0	---	267,0
Autres recettes provinciales	670,6	73,3	743,9
Gains du fonds d'amortissement	190,2	---	190,2
Paiements de péréquation fiscale	1 708,4	---	1 708,4
Subventions inconditionnelles	1 034,8	---	1 034,8
Subventions conditionnelles	316,2	---	316,2
	8 718,8	67,9	8 786,7
Charges			
Éducation et formation	1 895,8	---	1 895,8
Santé	2 911,2	---	2 911,2
Développement social	1 177,6	67,0	1 244,6
Services de protection	272,3	---	272,3
Développement économique	310,1	---	310,1
Emploi et travail	136,4	---	136,4
Ressources	193,1	---	193,1
Transports et infrastructure	636,8	---	636,8
Gouvernement central	732,5	---	732,5
Service de la dette publique	700,0	---	700,0
	8 965,8	67,0	9 032,8
Réserve d'urgence	100,0	(100,0)	---
Déficit Annuel	(347,0) \$	100,9 \$	(246,1) \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2017

	Budget 2017	Rajustements	Budget rajusté de 2017
ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE			
Dette nette – début de l'exercice	(13 659,6) \$	--- \$	(13 659,6) \$
Déficit annuel	(347,0)	100,9	(246,1)
Autres éléments du résultat étendu - gain (perte)	---	---	---
Acquisition d'immobilisations corporelles	(556,7)	(25,0)	(581,7)
Amortissement d'immobilisations corporelles	435,2	15,9	451,1
Moins values sur cessions ou pertes de valeur d'immobilisations corporelles	---	---	---
Changement net dans les stocks de fournitures	---	---	---
Changement net dans les frais payés d'avance et reportées	---	---	---
Dette nette - fin de d'exercice	<u>(14 128,1) \$</u>	<u>91,8 \$</u>	<u>(14 036,3) \$</u>
ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DU DÉFICIT ACCUMULÉ			
Déficit accumulé – début de l'exercice	(4 702,1) \$	--- \$	(4 702,1) \$
Déficit annuel	(347,0)	100,9	(246,1)
Autres éléments du résultat étendu - gain (perte)	---	---	---
Déficit accumulé - fin d'exercice	<u>(5 049,1) \$</u>	<u>100,9 \$</u>	<u>(4 948,2) \$</u>

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2017

NOTE 3 COMPTES À BUT SPÉCIAL

Les recettes réalisées inscrites à un compte à but spécial mais non dépensées s'accumulent à titre d'excédent dans ce compte et pourront être utilisées au cours des exercices à venir, et ce, aux fins déterminées. Au 31 mars 2017, le total de l'excédent accumulé de tous les comptes à but spécial était de 116,0 millions de dollars (115,9 millions de dollars en 2016). Ce total est un élément de la dette nette et du déficit accumulé.

Description des principaux comptes à but spécial

SCHL

Le financement de la SCHL sert à financer le fonctionnement des programmes qui relèvent de l'administration de l'entente sur le logement social. Les recettes du fonds comprennent les intérêts réalisés sur le fonds, les intérêts réalisés sur les hypothèques de deuxième rang, et l'excès cumulatif du financement pour le logement social qui n'a pas été dépensé à ce jour. Les dépenses provenant du fonds se rattachent au financement du programme approuvé de la SCHL, dont l'excédent annuel peut être reporté pour de futures dépenses du programme jusqu'à la date d'expiration de l'entente en 2034. L'excédent accumulé dans le financement de la SCHL au 31 mars 2017 était de 23,9 millions de dollars (25,7 millions de dollars en 2016).

Fonds en fiducie pour l'environnement

Le Fonds en fiducie pour l'environnement offre une aide financière pour les projets admissibles qui font partie des catégories suivantes : protection, restauration, développement durable, conservation, éducation et embellissement. Les coûts réels des activités admissibles sont remboursés par le Fonds en fiducie pour l'environnement. L'excédent accumulé au 31 mars 2017 est de 25,3 millions de dollars (23,3 millions de dollars en 2016).

Comptes autonomes des districts scolaires

Les comptes autonomes enregistrent les recettes et les charges des districts scolaires pour des services non éducatifs, par exemple la location d'installations scolaires, l'exploitation de la cafétéria et les frais de scolarité des élèves étrangers. C'est aussi dans ces comptes à but spécial que sont enregistrées les activités de partenariat avec des tierces parties en vue d'offrir des ressources, des services ou des subventions aux élèves. L'excédent accumulé dans les comptes autonomes des districts scolaires au 31 mars 2017 était de 41,3 millions de dollars (38,0 millions de dollars en 2016).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2017

Le tableau suivant résume les changements des excédents accumulés des comptes à but spécial :

	(millions)			
	2016	2017		Excédent accumulé
Excédent accumulé	Recettes	Charges	Excédent accumulé	
Compte d'aide à la recherche médicale	1,1 \$	-- \$	0,4 \$	0,7 \$
Compte d'aide aux services de police municipaux	3,5	1,2	1,3	3,4
Compte de Fred Magee	0,4	---	---	0,4
Compte des bibliothèques	0,3	0,4	0,4	0,3
Compte en fiducie pour les archives	0,1	---	---	0,1
Compte pour la réhabilitation des personnes arrêtées pour conduite en état d'ébriété	0,2	0,2	0,1	0,3
Compte pour les services aux victimes*	(1,2)	4,0	2,8	---
Comptes autonomes des districts scolaires	38,0	46,2	42,9	41,3
Entente sur le Code national de sécurité	---	0,2	0,2	---
Fiducies et bourses des districts scolaires	---	0,3	0,2	0,1
Fonds de bourses d'études du Collège communautaire	0,3	---	0,3	---
Fonds destiné à l'empoisonnement	1,0	0,4	0,2	1,2
Fonds du service d'urgence 911, N-B	6,1	5,2	7,6	3,7
Fonds en fiducie pour l'avancement des arts	---	0,7	0,7	---
Fonds en fiducie pour l'avancement du sport	---	0,5	0,5	---
Fonds en fiducie pour l'environnement	23,3	10,3	8,3	25,3
Fonds en fiducie pour la faune	1,4	1,3	1,3	1,4
Fonds en fiducie pour la gestion des sentiers	1,8	1,6	2,1	1,3
Fonds pour la gestion des biens fonciers	9,1	1,4	2,7	7,8
Fonds pour la justice familiale centrée sur l'enfant	---	0,4	0,4	---
Allez-y NB	0,2	0,3	0,3	0,2
Lieux patrimoniaux	0,1	---	0,1	---
Parcs Provinciaux	0,4	0,1	0,3	0,2
Plan de protection de la responsabilité - services de la santé	---	5,5	5,5	---
Prés du Grand Lac	0,1	---	0,1	---
Produits de la Criminalité provinciale	0,6	0,2	---	0,8
Projets à frais recouvrables liés à la formation	3,0	1,9	1,8	3,1
Projets de partenariat public-privé	0,2	---	---	0,2
Projets internationaux	---	0,4	0,4	---
Rénovation de l'Ancienne Résidence du gouverneur	0,2	0,1	---	0,3
SCHL	25,7	4,2	6,0	23,9
Strait Crossing Finance Inc.	---	0,1	0,1	---
	<u>115,9 \$</u>	<u>87,1 \$</u>	<u>87,0 \$</u>	<u>116,0 \$</u>

*L'excédent accumulé en 2016 au titre du compte pour les services aux victimes a été rajusté pour tenir compte d'une affectation excédentaire de recettes qui ont été versées au fonds au cours des exercices précédents. L'incidence de l'affectation excédentaire a été corrigée dans l'exercice en cours.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2017

NOTE 4 EMPRUNTS À COURT TERME

Les emprunts à court terme sont constatés au prix coûtant, ce qui correspond environ à la valeur du marché. Les emprunts à court terme se composent de bons du Trésor totalisant 1 648,3 millions de dollars (1 648,2 millions de dollars en 2016) à des taux d'intérêt allant de 0,60 % à 0,70 %, arrivant à échéance entre le 11 avril et le 5 décembre 2017; ainsi que d'emprunts bancaires de 31,5 millions de dollars (31,9 millions de dollars en 2016) à des taux d'intérêt allant de 2,60 % à 6,20 %.

NOTE 5 OBLIGATIONS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

Les paiements totaux futurs du capital et des intérêts de contrats de location-acquisition s'établissent à 1 138,8 millions de dollars (1 210,8 millions de dollars en 2016). Ce montant comprend le capital de 711,2 millions de dollars (733,9 millions de dollars en 2016) et les intérêts de 427,6 millions de dollars (476,9 millions de dollars en 2016).

Les paiements minimaux annuels du capital et des intérêts pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent ainsi:

<u>Exercice financier</u>	<u>(millions)</u>
2017-2018	94,5 \$
2018-2019	94,2 \$
2019-2020	93,4 \$
2020-2021	92,7 \$
2021-2022	92,5 \$

NOTE 6 ENTREPRISES PUBLIQUES

Une entreprise publique est une organisation responsable devant l'Assemblée législative qui a la capacité de passer des contrats en son nom propre, qui possède les pouvoirs financiers et opérationnels pour traiter des affaires, qui a pour activité principale de vendre des biens et des services à des clients ne faisant pas partie de l'entité comptable provinciale et qui peut, dans le cours normal de ses activités, assurer son fonctionnement et faire face à ses obligations grâce aux recettes provenant de sources ne faisant pas partie de l'entité comptable provinciale.

La liste qui suit énumère les entreprises publiques incluses dans l'entité comptable provinciale, ainsi que leur date de fin d'exercice, tel que précisé dans le tableau 30 de ces états financiers consolidés.

Société des alcools du Nouveau-Brunswick (Alcools)	26-03-17
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick (Finances municipales)	31-12-16
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (Énergie)	31-03-17

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2017

Le tableau ci-après présente les données financières résumées de ces entreprises publiques.

	(millions)			Total
	Alcools	Finances municipales	Énergie	
Actif				
Espèces et quasi-espèces	3,2 \$	0,8 \$	1,0 \$	5,0 \$
Débiteurs	13,8	3,0	255,0	271,8
Charges payées d'avance	0,9	---	13,0	13,9
Stocks	33,9	---	168,0	201,9
Actif dérivé	---	---	11,0	11,0
Immobilisations	11,4	---	4 280,0	4 291,4
Actif à long terme	---	---	691,0	691,0
Actifs réglementaires	---	---	1 009,0	1 009,0
Effets à recevoir à long terme	---	862,7	---	862,7
Créances du fonds d'amortissement	---	---	503,0	503,0
Actif incorporel	5,1	---	37,0	42,1
Actif total	68,3 \$	866,5 \$	6 968,0 \$	7 902,8 \$
Passif				
Créditeurs	---	3,0 \$	297,0 \$	300,0 \$
Passif à court terme	21,6	---	1 411,0	1 432,6
Créances reportées	---	---	933,0	933,0
Autre passif à long terme	4,1	---	---	4,1
Dette à long terme	---	862,7	4 007,0	4 869,7
Passif total	25,7	865,7	6 648,0	7 539,4
Capitaux propres				
Bénéfices non répartis	42,6	0,8	447,0	490,4
Autres éléments du résultat étendu accumulé	---	---	(127,0)	(127,0)
Capitaux propres totaux	42,6	0,8	320,0	363,4
Passif et capitaux propres totaux	68,3 \$	866,5 \$	6 968,0 \$	7 902,8 \$
Bénéfice net				
Recettes	418,6 \$	31,3 \$	1 696,0 \$	2 145,9 \$
Charges	(250,2)	(0,3)	(1 461,0)	(1 711,5)
Intérêts et frais connexes	---	(31,1)	(208,0)	(239,1)
Bénéfice net	168,4 \$	(0,1) \$	27,0 \$	195,3 \$
Cumul des autres éléments du résultat étendu (perte)				
Cumul des autres éléments du résultat étendu (perte), en début d'exercice	---	---	(213,0) \$	(213,0) \$
Autres éléments du résultat étendu, pour l'exercice	---	---	86,0	86,0
Cumul des autres éléments du résultat étendu (perte), fin d'exercice	---	---	(127,0) \$	(127,0) \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS le 31 mars 2017

L'information financière relative aux entreprises publiques est préparée conformément aux normes comptables applicables pour chaque entité comptable en utilisant les conventions comptables appropriées compte tenu de leurs secteurs d'activité. Il est possible que ces conventions comptables ne soient pas conformes à celles appliquées par les autres organisations de l'entité comptable provinciale.

Société des alcools du Nouveau-Brunswick

La Société des alcools du Nouveau-Brunswick a été constituée en vertu de la *Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick*. Son activité commerciale est l'achat, la distribution et la vente de boissons alcoolisées partout au Nouveau-Brunswick. Les états financiers de la Corporation sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière.

Après la clôture de l'exercice de la Société des alcools du Nouveau-Brunswick au 26 mars 2017, des versements totalisant 6,1 millions de dollars ont été effectués en faveur de la province. Ces versements sont pris en compte dans les états financiers consolidés de la province.

Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

La Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick a été constituée en vertu de la *Loi sur la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick*. Son rôle est de prêter des fonds aux municipalités et aux entreprises municipales par l'entremise d'une autorité centrale d'emprunt. La province garantit toutes les dettes émises par la Corporation. Les états financiers de la Corporation sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

En 1920, la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick a été constituée à titre de société de la Couronne de la province du Nouveau-Brunswick par la promulgation de la *Loi sur l'énergie électrique du Nouveau-Brunswick*. En 2004, la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick a poursuivi ses activités sous le nom de Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick avec de nouvelles filiales d'exploitation (collectivement le Groupe d'entreprises d'Énergie Nouveau-Brunswick). Le 1^{er} octobre 2013, par la promulgation de la *Loi sur l'électricité*, le Groupe d'entreprises d'Énergie Nouveau-Brunswick est devenue une société d'état individuelle et intégrée. Les états financiers de la Société sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière.

Avant la fusion mentionnée ci-dessus et qui a été effectuée le 1^{er} octobre 2013, les résultats financiers du Groupe d'entreprises d'Énergie NB étaient constatés dans la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick (CFENB) selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, avec élimination de tous les gains et de toutes les pertes interentreprises non réalisés au moment de la consolidation. Les résultats financiers de la CFENB étaient alors consolidés avec ceux de la province, toujours selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Durant la période de 2009 à 2013, le bénéfice net de la CFENB a été réduit de 153,1 millions de dollars au titre de gains interentreprises non réalisés liés aux charges reportées conformément à la méthode de taux de réglementation comptable utilisée par le Groupe d'entreprises d'Énergie Nouveau-Brunswick. En raison de la fusion ultérieure du Groupe d'entreprises d'Énergie Nouveau-Brunswick et de la CFENB, la province comptabilisera le montant total de 153,1 millions de dollars en tant que bénéfice net sur les 27 années de durée de vie utile estimative de Point Lepreau. En ce qui concerne l'exercice financier terminé au 31 mars 2017, un montant de 5,7 millions de dollars a été amorti dans le bénéfice de la province. Dans l'état consolidé de la situation financière, l'investissement provincial dans la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick a été réduit du montant restant de report réglementaire (128,4 millions de dollars).

Le montant de 4 007,0 millions de dollars présenté à titre de dette à long terme de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick a été emprunté par la province.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2017

Le passif actuel de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick comprend 420,0 millions de dollars pour la portion actuelle de la dette à long terme. Le calendrier de remboursement du principal de la dette à long terme de la Société est le suivant :

<u>Exercice prenant fin le</u>	<u>(millions) Remboursement du capital</u>
31 mars 2019	410,0 \$
31 mars 2020	450,0
31 mars 2021	364,0
31 mars 2022	400,0
31 mars 2023 et suivants	2 378,0
Primes non amorties	5,0
<u>Total tranche à long terme</u>	<u>4 007,0 \$</u>

NOTE 7 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles comprennent les biens corporels acquis, construits, développés ou améliorés dont la durée de vie utile dépasse l'exercice financier et qui sont destinés à être utilisés de façon continue pour la production de biens ou la prestation de services.

Certains biens qui ont une valeur historique ou culturelle, y compris des œuvres d'art, des documents historiques et des objets historiques et culturels, ne sont pas comptabilisés comme des immobilisations corporelles. Les terrains servant de site pour une collection historique ont été évalués à 1 \$. Les éléments incorporels, ainsi que les éléments dont le gouvernement est titulaire du fait qu'ils ont été dévolus à l'État comme les terres de la Couronne, les forêts et les ressources minières, ne sont pas constatés dans les états financiers consolidés du fait que les coûts, les avantages et la valeur économique de ces éléments ne peuvent être quantifiés de façon raisonnable et vérifiable. Les biens en construction sont amortis seulement une fois que le bien est disponible pour être mis en service.

Le calcul des soldes d'ouverture comprend, lorsqu'ils sont connus, le total des acquisitions consigné dans les comptes publics de 1973 à 2004. Les coûts de surfacage sont inscrits séparément depuis 2005. Avant 2005, ils étaient compris dans les coûts relatifs aux routes, ponts et aux autoroutes.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative indiquée dans le tableau suivant. La moitié de l'amortissement annuel est imputée à l'année d'acquisition et à l'année de cession.

Les coûts à la fin de l'exercice des diverses catégories d'actifs au 31 mars 2017 comprennent les coûts des actifs en construction, qui ne sont pas amortis. Ces coûts sont les suivants : bâtiments et amélioration foncières (141,4 millions de dollars), routes, ponts et autoroutes (86,4 millions de dollars), traversiers (4,2 millions de dollars), systèmes de gestion des eaux (14,3 millions de dollars), matériel informatique (0,1 million de dollars) et logiciels (28,8 millions de dollars). Les montants de contrats location-acquisition sont également inclus dans les frais de clôture et sont ventilés comme suit : bâtiments et améliorations foncières – coût de 270,9 millions de dollars, amortissement cumulé de 42,7 millions de dollars; ponts, routes et autoroutes – coût de 843,0 millions de dollars, amortissement cumulé de 261,3 millions de dollars; véhicules et équipement – coût de 28,4 millions de dollars, amortissement cumulé de 7,7 millions de dollars. Des routes reçues sous forme d'apports, correspondant à la somme totale de 4,3 millions de dollars, ont été acquises pendant l'exercice et sont comprises dans les frais de clôture des ponts, routes et autoroutes à compter du 31 mars 2017.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2017

(millions)
2017

2016

	<u>Terrains</u>	<u>Bâtiments et améliora- tions foncières</u>	<u>Matériel et équipe- ment</u>	<u>Traversiers</u>	<u>Véhicules et matériel lourd mobile</u>	<u>Routes, ponts et autoroutes</u>	<u>Barrages et systèmes de gestion des eaux</u>	<u>Matériel informatique et logiciels</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
Durée de vie utile estimative (années)	Indéfinie	20-40	5-15	40-50	5-20	20-50	20-50	5-15		
Coûts										
Coûts au début de l'exercice	370,8	\$ 4 617,9	\$ 758,3	\$ 123,0	\$ 245,5	\$ 8 693,0	\$ 40,7	\$ 178,2	\$ 15 027,4	\$ 14 495,9
Acquisitions	3,3	189,6	52,1	3,6	18,5	312,9	8,8	22,8	611,6	586,1
Cessions	(1,1)	(8,8)	(19,0)	---	(16,8)	---	(0,3)	(2,5)	(48,5)	(51,7)
Rajustements	0,6	(0,6)	---	---	---	---	---	---	---	(2,7)
Pertes de valeur	---	---	---	---	---	---	---	---	---	(0,2)
Coûts à la fin de l'exercice	373,6	4 798,1	791,4	126,6	247,2	9 005,9	49,2	198,5	15 590,5	15 027,4
Amortissement cumulé										
Amortissement cumulé au début de l'exercice	---	1 985,6	573,4	19,7	155,3	3 449,3	6,5	99,1	6 288,9	5 910,2
Charge d'amortissement	---	131,8	35,7	3,0	18,3	253,5	1,1	19,3	462,7	426,8
Cessions	---	(5,3)	(18,7)	---	(14,5)	---	---	(2,2)	(40,7)	(47,3)
Rajustements	---	---	---	---	---	---	---	---	---	(0,8)
Amortissement cumulé à la fin l'exercice	---	2 112,1	590,4	22,7	159,1	3 702,8	7,6	116,2	6 710,9	6 288,9
Valeur comptable nette	373,6	\$ 2 686,0	\$ 201,0	\$ 103,9	\$ 88,1	\$ 5 303,1	\$ 41,6	\$ 82,3	\$ 8 879,6	\$ 8 738,5

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2017

NOTE 8 AUTORISATION D'EMPRUNTER

a) Solde des emprunts autorisés en vertu de la *Loi sur les emprunts de la province*

Le solde des emprunts autorisés en vertu de la *Loi sur les emprunts de la province* est le suivant :

	(millions)			
	Solde 2016	Emprunts autorisés au cours de l'exercice	Emprunts effectués au cours de l'exercice	Solde 2017
<i>Loi sur les emprunts de 2012</i>	25,3 \$	--- \$	--- \$	25,3 \$
<i>Loi sur les emprunts de 2015</i>	706,4	---	706,4	---
<i>Loi sur les emprunts de 2016</i>	---	775,0	464,8	310,2
	731,7 \$	775,0 \$	1 171,2 \$	335,5 \$

En vertu de l'article 2 de la *Loi sur les emprunts de la province*, l'endettement temporaire maximal de la province s'établi à 3 000,0 millions de dollars. Au 31 mars 2017 les emprunts à court terme de la province s'élevaient à 1 648,3 millions de dollars (1 648,2 millions de dollars en 2016).

En vertu du paragraphe 3(1) de la *Loi sur les emprunts de la province*, la province peut emprunter les sommes requises pour le remboursement, le refinancement ou le renouvellement de valeurs émises, ou pour le paiement d'un prêt ou d'une dette, dont le remboursement est garanti par la province. Cette autorisation s'ajoute aux autorisations mentionnées ci-dessus.

b) Emprunt par la Corporation de financement des municipalités

En vertu de la *Loi sur la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick*, cette corporation a le pouvoir d'octroyer des fonds aux municipalités et aux entreprises municipales. La province garantit la dette de la corporation. Au 31 décembre 2016, la dette à long terme due par la Corporation se chiffrait à 862,7 millions de dollars (866,8 millions de dollars en 2015).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2017

NOTE 9 DETTE CONSOLIDÉE

Le tableau d'échéance qui suit présente le détail du montant total de la dette consolidée de la province.

(millions)					
Exercice d'échéance	Eventail des taux d'intérêt (%)	Montant en devises	Dettes consolidées totales	Énergie NB	Dettes consolidées aux fins provinciales
2017-2018	0,0 - 6,8	1 549,8 CAD	1 549,8 \$	(420,0) \$	1 129,8 \$
2018-2019	2,8	750,0 USD	734,0	(130,0)	604,0
	0,0 - 2,2	406,9 CAD	406,9	(280,0)	126,9
			1 140,9	(410,0)	730,9
2019-2020	0,0 - 6,8	964,0 CAD	964,0	(450,0)	514,0
	Flottant	350,0 CAD	350,0	---	350,0
			1 314,0	(450,0)	864,0
2020-2021	9,8	200,0 USD	248,6	(199,6)	49,0
	0,0 - 6,8	1 418,1 CAD	1 418,1	(165,0)	1 253,1
			1 666,7	(364,6)	1 302,1
2021-2022 et après	8,8	200,0 USD	230,9	(133,1)	97,8
	0,2 - 0,3	600,0 CHF	809,1	---	809,1
	1,6 - 6,7	13 749,4 CAD	13 749,4	(2 645,0)	11 104,4
			14 789,4	(2 778,1)	12 011,3
Dettes consolidées totales			20 460,8	(4 422,7)	16 038,1
Ajouter : Débentures de la SCHL (taux d'intérêt : d'intérêt : 0,9 % - 11,0 %; date d'échéance : 2017 - 2030)			79,8	---	79,8
Ajouter : Prêts hypothécaires des foyers de soins (taux d'intérêt : 1,0 % - 10,0 %; date d'échéance : 2017 - 2037)			451,7	---	451,7
Moins : Dette émise au New Brunswick Immigrant Investor Fund (2009) Ltd.			101,0	---	101,0
Dettes consolidées avant placements du fonds d'amortissement			20 891,3	(4 422,7)	16 468,6
Moins : Placements du fonds d'amortissement			4 715,7	(503,0)	4 212,7
Dettes consolidées nettes des placements du fonds d'amortissement			16 175,6 \$	(3 919,7) \$	12 255,9 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2017

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur les emprunts de la province*, la ministre des Finances maintient un fonds d'amortissement général pour le remboursement de la dette consolidée, soit à l'échéance, soit au rachat avant l'échéance. Au 31 mars 2017, les placements du fonds d'amortissement général cumulés pour le remboursement de la dette provinciale était de 4 212,7 millions de dollars (4 201,3 millions de dollars en 2016). La valeur marchande du fonds d'amortissement général est de 4 784,8 millions de dollars (4 880,9 millions de dollars en 2016). Certains éléments d'actif de ce fonds sont des obligations et des débetures émises ou garanties par la province du Nouveau-Brunswick. La valeur comptable nette de ces placements au 31 mars 2017 était de 1 645,2 millions de dollars (1 642,3 millions de dollars en 2016).

Étant donné que les entreprises publiques sont incluses dans l'entité comptable provinciale au moyen de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, la dette à long terme émise directement par ces entreprises n'est pas incluse dans le montant de la dette consolidée impayée. La note 6 afférente aux présents états financiers consolidés précise les dettes à long terme des entreprises publiques.

Les montants suivants, qui sont payables selon des ententes d'échange, sont compris dans le tableau d'échéance de la dette consolidée qui précède. Ils y sont exprimés dans les devises dans lesquelles ils sont payables selon chaque entente d'échange.

Exercice d'échéance	Montant payable dans la devise d'origine		Montant payable selon des ententes d'échange		Équivalent en \$ CAN
2018-2019	750,0	USD	734,0	CAD	734,0 \$
2020-2021	50,0	USD	48,9	CAD	48,9
2022-2023	100,0	USD	97,8	CAD	97,8
2028-2029	200,0	CHF	261,1	CAD	261,1
2031-2032	400,0	CHF	548,0	CAD	548,0
					1 689,8 \$

Les ententes d'échange portent sur les taux d'intérêt et sur les devises.

Voir le calendrier de remboursement du capital de la débenture de la SCHL :

Exercice financier	(millions) Remboursement du capital	
2017-2018	8,9	\$
2018-2019	9,2	\$
2019-2020	9,4	\$
2020-2021	9,2	\$
2021-2022 et suivants	43,1	\$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2017

Prêts hypothécaires des foyers de soins

<u>Exercice financier</u>	(millions)	
	Remboursement du capital	
2017-2018	44,2	\$
2018-2019	26,6	\$
2019-2020	38,3	\$
2020-2021	26,0	\$
2021-2022 et suivants	316,6	\$

Les versements estimatifs suivants devront être effectués au cours de chacun des cinq prochains exercices au fonds d'amortissement à l'égard des provisions de la dette actuelle :

<u>Exercice financier</u>	(millions)			
	Total des versements sur la dette		Énergie NB	Versements sur la dette aux fins provinciales
2017-2018	207,1	\$	(44,2)	\$ 162,9 \$
2018-2019	178,2	\$	(36,8)	\$ 141,4 \$
2019-2020	176,5	\$	(35,7)	\$ 140,8 \$
2020-2021	163,0	\$	(31,1)	\$ 131,9 \$
2021-2022	145,0	\$	(27,6)	\$ 117,4 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2017

NOTE 10 FRAIS DE LA DETTE

Les frais relatifs aux intérêts, aux opérations de change et à l'amortissement ainsi que les frais connexes totalisent 543,5 millions de dollars (511,4 millions de dollars en 2016) et sont répartis comme suit :

	(millions)	
	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Intérêts sur la dette financée	822,8 \$	831,2 \$
Intérêt sur les emprunts à court terme	9,1	8,3
Revenus de placement à court terme	(18,4)	(16,6)
Intérêts sur contrat de location-acquisition – Autoroute entre Fredericton et Moncton	38,7	41,0
Intérêts sur autres contrats de location-acquisition	10,2	10,2
Charges liées aux opérations de change	(5,8)	(5,8)
Amortissement des escomptes et des primes	7,2	7,1
Autres frais	0,8	0,9
	<u>864,6</u>	<u>876,3</u>
Recouvrements d'intérêts sur la dette contractée pour la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick	(191,3)	(198,2)
Service de la dette publique	673,3	678,1
Gains du fonds d'amortissement	(192,8)	(194,1)
	480,5	484,0
Intérêts imputés au titre des régimes de retraite	38,2	5,4
Intérêt de la dette pour financer le portefeuille des prêts aux étudiants	5,0	4,7
Intérêts sur les débetures de la SCHL	2,3	2,8
Intérêts sur la dette des foyers de soins	17,5	14,5
	<u>543,5 \$</u>	<u>511,4 \$</u>

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2017

NOTE 11 PRESTATIONS DE RETRAITE

a) Description

Les employés de la province et de certaines autres entités, ainsi que les membres de l'Assemblée législative ont droit à des prestations de retraite, conformément à plusieurs régimes. Le texte qui suit est un résumé du financement et des prestations des participants. Les régimes sont décrits de façon détaillée dans les documents se rapportant à chacun.

Régimes de pension à prestations déterminées

Les membres du personnel non enseignant admissibles des districts scolaires participent au Régime de pension du personnel cadre des districts scolaires du Nouveau-Brunswick (écoles – cadres), au Régime de pension des manœuvres et employés de métiers et de services des districts scolaires du Nouveau-Brunswick (MEMS) ou au Régime de pension des employés à plein temps des districts scolaires du Nouveau-Brunswick (SCFP 2745). Chaque régime offre une prestation de retraite de base, calculée en fonction des années de service et du salaire, et une protection limitée contre l'inflation annuelle. Les employés cotisent jusqu'à 6,5 % des gains au régime du SCFP 2745 et jusqu'à 7,0 % des gains au régime MEMS. Actuellement, personne ne cotise au régime Écoles – cadres, car il a fait l'objet de compressions. La province cotise le montant nécessaire pour financer les prestations, conformément aux calculs actuariels. Pour chaque régime, il existe des fonds de pension en fiducie distincts du Fonds consolidé. Les fonds en fiducie du régime MEMS et du régime du SCFP 2745 investissent dans des titres à revenu fixe et des actions. Le fonds en fiducie du régime des écoles – cadres investit dans divers titres à revenu fixe, des actions, des obligations indexées sur l'inflation et des fonds communs alternatifs.

Les juges de la cour provinciale reçoivent des prestations de retraite en vertu de la Loi sur la Cour provinciale et de la Loi sur la pension des juges de la Cour provinciale (Juges). La prestation de retraite de base est calculée en fonction des années de service et du salaire, et comporte une protection limitée contre l'inflation annuelle. Les juges cotisent 8,0 % des gains, et la province cotise le montant nécessaire pour financer les prestations, conformément aux calculs actuariels. Un fonds de pension en fiducie, distinct du Fonds consolidé, existe pour financer une part des prestations. La part restante des prestations payables aux juges provient du Fonds consolidé. Le fonds en fiducie investit dans divers titres à revenu fixe, des actions, des obligations indexées sur l'inflation et des fonds communs alternatifs.

Les membres de l'Assemblée législative recevaient auparavant des prestations de retraite accumulées en vertu de la Loi sur la pension de retraite des députés et la Loi sur la pension des députés (députés). Ces régimes ont fait l'objet de compressions. Les régimes offrent une prestation de retraite en fonction du salaire et des années de service en tant que ministre et établissent la moyenne des indemnités et du nombre de séances de service en tant que MAL, en plus de certaines autres allocations supplémentaires. Il n'existe aucun fonds de pension en fiducie distinct pour ces régimes. La province verse des prestations, à partir du Fonds consolidé, au fur et à mesure qu'elles deviennent payables.

Certaines prestations de retraite relatives aux initiatives de retraite anticipée, aux dispositions améliorées pour les sous-ministres et les ministres et aux prestations qui dépassent le salaire maximal visé par le Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick sont financées par le Régime de retraite complémentaire (RRC). Les cotisations excédentaires de l'employeur et de l'employé relatives au Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick sont déposées dans un régime compensatoire établi en 2015 pour recevoir les cotisations et verser les prestations. En date du 31 mars, 16,9 millions de dollars avaient été déposés dans le compte. Les prestations sont actuellement versées à partir du Fonds consolidé.

Certains employés admissibles des foyers de soins participent soit au régime appelé *Pension Plan for Management Employees' of New Brunswick Nursing Homes* (FS – direction), soit au régime appelé *Pension Plan for Nursing and Paramedical Employees' of New Brunswick Nursing Homes* (FS – SI et P). Les régimes offrent une prestation de retraite fondée sur les années de service et le salaire, ainsi qu'une protection limitée contre l'inflation annuelle. Les employés versent 5,8 % des gains jusqu'à concurrence du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP), 7,5 % des gains excédant le MGAP au régime des FS – direction et 5,3 % des gains jusqu'à concurrence du MGAP et 7,0 % des gains excédant le MGAP au régime des FS – SI et P. Les foyers de soins versent le montant

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2017

requis pour financer les prestations, tel qu'il est déterminé par l'actuaire. Pour chaque régime, il existe des fonds de pension en fiducie distincts du Fonds consolidé. Les fonds en fiducie investissent dans des titres à revenu fixe, des actions et des fonds alternatifs.

Certains employés admissibles des foyers de soins participent au régime appelé *Pension Plan for General and Service Employees' of New Brunswick Nursing Homes (FS – G et S)*. La future prestation annuelle des employés s'accumule en fonction d'un pourcentage du salaire au fil de leurs années de service et est sujette au rajustement en fonction de l'inflation à partir du moment où elle est acquise. Les employés versent aux services courants 6,5 % des gains jusqu'à concurrence du MGAP, 9,03 % des gains excédant le MGAP, et les foyers de soins doivent verser la somme équivalente. Si des paiements spéciaux sont requis, les règlements spécifient qu'ils doivent être partagés également par les employés et les employeurs et que le montant ne peut pas dépasser 25 % des cotisations pour services courants. L'employeur paie actuellement des cotisations d'équilibre supplémentaires relativement à un déficit actuariel datant du 30 juin 2008. Il existe un fonds de pension en fiducie distinct du Fonds consolidé pour le régime. Le fonds en fiducie investit dans des titres à revenu fixe, des actions et des fonds alternatifs.

Régimes de pension à cotisations déterminées

Les employés à temps partiel, saisonniers et contractuels admissibles de la province peuvent participer au Régime de retraite des employés à temps partiel et saisonniers (temps partiel). Les employés peuvent cotiser 2,0 %, 3,25 % ou 4,5 % des gains. La province cotise une somme égale à celle fournie par l'employé, et n'a aucune autre obligation relative aux prestations. Les cotisations, ainsi que les allocations, sont déposées dans des comptes participants distincts, qui servent à financer les prestations de retraite futures.

Régimes de retraite à prestations cibles

Le Régime à risques partagés des employés des hôpitaux du Nouveau-Brunswick membres du Syndicat canadien de la fonction publique (RRP-SCFP), le Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick. (RRP-CES), le Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick (RRSPNB) et le Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick (RPENB) sont des régimes à prestations cibles qui fournissent des prestations aux employés de la province et à certaines autres entités.

Chaque régime est dirigé par un conseil de fiduciaires dont la province nomme la moitié des membres. Une fois qu'elle a nommé un fiduciaire, la province n'a pas le droit de le retirer du conseil. Les conseils sont entièrement responsables de la gestion des régimes, y compris le placement des actifs et l'administration du régime. Chaque régime est accompagné d'une politique de financement qui souligne les actions que le conseil des fiduciaires doit prendre au cas où le régime ne serait pas complètement financé selon les évaluations actuarielles. Les actions à prendre et les délais à respecter diffèrent d'un régime à l'autre, et peuvent comprendre des rajustements de prestations accessoires y compris des rajustements de l'IPC, des rajustements des cotisations des employeurs et des employés ainsi que des rajustements des prestations de pension de base. La politique de financement prescrit également les actions à prendre quand ces régimes retournent à une situation de financement complet. Les régimes sont financés conjointement par les employés et la province. Les taux de cotisation sont déterminés par le conseil des fiduciaires du régime de pension conformément aux documents du régime établissant les montants maximums d'augmentation ou de diminution possible des taux à partir des taux de cotisation suivants :

	<u>Employé</u>	<u>Employeur</u>
RRSPNB	7,5 % sous le MGAP, 10,7 % au-dessus du MGAP	12,5 % (inclue la cotisation temporaire de 1,25 %)
RPENB	9,5 % sous le MGAP, 11,2 % au-dessus du MGAP	11,5 % sous le MGAP, 13,2 % au-dessus du MGAP
RRP-SCFP	9,0 %	10,1 %
RRP-CES	7,8 %	7,8 %

(MGAP – Maximum des gains annuels ouvrant droit à pension)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

le 31 mars 2017

La prestation de pension ciblée des employés s'accumule en fonction d'un pourcentage du salaire au fil de leurs années de service. Sous réserve des conditions de la politique de financement, la prestation peut être rajustée en fonction de l'inflation à partir du moment où elle est acquise. Les prestations futures et les prestations déjà gagnées peuvent être rajustées par les conseils de fiduciaires des régimes en fonction de la situation financière de chaque régime, conformément aux étapes précises décrites dans la politique de financement.

La province a garanti que les prestations de retraite des participants au RRSPNB ne seront jamais inférieures aux niveaux de prestation de base au moment de la conversion. Au moment de la conversion, la principale obligation relative au versement des prestations de retraite aux participants de l'ancien Régime de pension de retraite dans les services publics ainsi que les actifs de ce régime ont été transférés aux fiduciaires du RRSPNB. Bien que les actifs et la principale obligation de verser les prestations aient été transférés, si le conseil de fiduciaires réduisait les prestations au-dessous du niveau de prestation de base au moment de la conversion, la province aurait une obligation par suite de la garantie. Aucune garantie n'a été fournie aux membres de tout autres régime de retraite converti.

Il existe des fonds de pension en fiducie distincts pour chaque régime. Les fonds en fiducie du RRSPNB et du RPENB investissent dans divers titres à revenu fixe, des actions, des obligations indexées sur l'inflation et des fonds communs alternatifs. Les politiques de placement des fonds en fiducie des régimes RRP-SCFP et RRP-CES permettent d'investir dans des titres à revenu fixe, des actions, l'immobilier et l'infrastructure.

Régime d'allocation de retraite

La province offre d'autres prestations futures aux employés. Ces prestations sont versées sous la forme d'une allocation, au moment de la retraite, et cette allocation est calculée en fonction du salaire et du nombre d'années de service. Le nombre maximum d'années de service prises en compte est de 25. Il s'agit d'un programme non financé, sans actif distinct pouvant servir à verser les prestations. Depuis le 1^{er} avril 2011, le programme a été interrompu pour les nouveaux membres du groupe d'employés non syndiqués. Pour les gestionnaires et les employés non syndiqués ayant une date de service continu antérieure au 1^{er} avril 2011, l'accumulation des crédits d'allocation de retraite a été interrompue en date du 31 mars 2013. Les employés admissibles ont eu le choix entre le paiement tenant lieu d'allocation de retraite ou le report de leur allocation de retraite jusqu'à la retraite en fonction des crédits accumulés au 31 mars 2013 et du salaire au moment de la retraite. Pour certains groupes syndiqués, l'accumulation des crédits d'allocation de retraite cessera. Les dates d'entrée en vigueur des cessations se situent entre le 31 mars 2016 et le 31 mars 2019, en fonction du groupe syndiqué. Les employés admissibles ont eu l'option de recevoir un versement de compensation pour l'allocation de retraite, et certains groupes syndiqués ont permis aux employés d'accepter de recevoir leur versement de compensation avant la date de cessation. Les chiffres de l'exercice précédent comprennent une charge de 18,8 millions de dollars pour tenir compte des répercussions des compressions sur la mesure de l'obligation au titre des prestations constituées.

b) Passif net au titre des régimes de retraite

En ce qui concerne les régimes de pension à prestations déterminées, la province est responsable de tout excédent des prestations constituées sur l'actif des caisses de retraite. Les régimes à prestations cibles sont gouvernés par une Convention et une Déclaration de fiducie qui restreignent l'accès aux actifs du régime. La province attribue aux actifs nets des régimes une valeur nulle quand les régimes se trouvent dans une position d'actif net. Quand ces régimes se trouvent dans une position de passif net, la province enregistre un passif pour sa part (100 % pour le Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick en raison de la garantie de prestation de base avant conversion, et 50 % pour les trois autres régimes). Le règlement du passif se fera à des périodes postérieures lorsque les cotisations permettront de maintenir, avec le temps, un statut de régime pleinement financé. Pour le régime à cotisations déterminées, le passif de la province se limite à la cotisation exigée pour la période en question. Un passif ne sera consigné que si la province n'a pas versé la cotisation annuelle exigée. En ce qui concerne le régime d'allocation de retraite, la province est responsable de l'obligation au titre des prestations accumulées.

Au 31 mars 2017, la valeur des prestations accumulées dans tous les régimes de pension à prestations déterminées ont dépassé la valeur des actifs du régime, donnant lieu à un passif actuariel au titre des régimes de retraite de 503,8 millions de dollars (520,1 millions de dollars en 2016). Le calcul de ce passif comprend des estimations d'événements à venir et de la valeur marchande des actifs, laquelle peut être volatile. Les résultats réels peuvent être

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS le 31 mars 2017

différents des estimations utilisées, créant un besoin pour de futurs rajustements. Ces rajustements sont amortis en charge sur la durée estimative du reste de la carrière active des employés étant donné leur nature provisoire et le fait que d'autres rajustements surviendront probablement à l'avenir. Actuellement, les rajustements non amortis s'élèvent à 65,6 millions de dollars (102,6 millions de dollars en 2016). Un rajustement de la valeur actuarielle de 10,6 million de dollars (1,8 millions de dollars en 2016) a été enregistré pour refléter la portion de la valeur rajustée de l'actif au titre des prestations constituées des régimes individuels qui excède le futur avantage économique prévu. Le passif net au titre des régimes de retraite, après avoir tenu compte des rajustements non amortis et de la provision pour dépréciation, est 448,8 millions de dollars (419,3 millions de dollars en 2016). Le solde net, qui est inclus dans le montant comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière, tient compte de la méthode comptable du report et de l'amortissement des rajustements. Ce solde ne représente pas le passif actuariel au titre des régimes de retraite.

La province rend compte du régime des FS – G et S en tant que régime conjoint à prestations déterminées, et seule sa portion du passif net au titre des prestations est reflétée dans l'état consolidé de la situation financière. La province a aussi enregistré une obligation au titre des prestations constituées pour un plan de paiements aux fins de l'amortissement relativement à un déficit actuariel datant du 30 juin 2008. Comme les foyers de soins participants et les participants au régime partagent le coût des services courants et les paiements spéciaux non liés au calendrier d'amortissement du 30 juin 2008, la province enregistre 50 % de l'obligation au titre des prestations constituées sans la valeur actuelle des paiements aux fins de l'amortissement, et 50 % du total des actifs du régime. Au 31 mars 2017, le régime avait un déficit actuariel au titre des prestations constituées de 50,4 millions de dollars (63,0 millions de dollars en 2016). Inclus dans les montants constatés au titre des régimes à prestations déterminées ci-dessus sont 31,6 millions de dollars (38,9 millions de dollars en 2016) pour la part du déficit actuariel de la province au titre des prestations et un passif net de 24,1 millions de dollars (24,4 millions de dollars en 2016) au titre des prestations après des rajustements non amortis de (7,5) millions de dollars ((14,5) millions de dollars en 2016).

Au 31 mars 2017, la valeur de la portion de la province des prestations accumulées dans tous les régimes à prestations cibles ont dépassé la valeur des actifs du régime, ce qui entraîne un passif actuariel au titre des prestations de 95,6 millions de dollars (374,2 millions de dollars en 2016). Le calcul de ce passif comprend des estimations d'événements à venir et de la valeur marchande des actifs, lesquels peuvent être volatiles. Les résultats réels peuvent être différents des estimations utilisées, créant un besoin pour de futurs rajustements. Ces rajustements sont amortis en charges sur la durée estimative du reste de la carrière active des employés, étant donné leur nature provisoire et le fait que d'autres rajustements surviendront probablement à l'avenir. Actuellement, les rajustements non amortis s'élèvent à 344,3 millions de dollars (578,4 millions de dollars en 2016). Un rajustement de la valeur actuarielle de 477,0 millions de dollars (426,7 millions de dollars en 2016) a été enregistré pour refléter la portion de la valeur rajustée de l'actif au titre des prestations des régimes individuels qui excède le futur avantage économique prévu. Le passif net au titre des régimes de retraite, après avoir tenu compte des rajustements non amortis et de la provision pour dépréciation, est 228,3 millions de dollars (222,5 millions de dollars en 2016). Le solde net, qui est inclus dans le montant comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière, tient compte de la méthode comptable du report et de l'amortissement des rajustements. Ce solde ne représente pas le passif actuariel au titre des régimes de retraite.

La valeur des prestations accumulées dans le régime d'allocation de retraite est de 396,8 millions de dollars (463,1 millions de dollars en 2016). Le calcul de ce passif comprend des estimations d'événements à venir, lesquels peuvent être volatiles. Les résultats réels peuvent être différents des estimations utilisées, créant un besoin pour de futurs rajustements. Ces rajustements sont amortis en charge sur la durée estimative du reste de la carrière active des employés étant donné leur nature provisoire et que d'autres rajustements surviendront probablement à l'avenir. Actuellement, les rajustements non amortis s'élèvent à 9,6 millions de dollars (5,7 millions de dollars en 2016). Le passif net au titre des prestations, après avoir tenu compte des rajustements non amortis, affiche un solde de 406,4 millions de dollars (468,8 millions de dollars en 2016).

Le montant estimatif de la part provinciale des prestations de retraite nettes et des autres avantages sociaux futurs des employés est fondé sur des évaluations actuarielles aux fins de comptabilité qui utilisent la méthode des unités de crédit projetées, calculées selon les dates énumérées à la section d). Cette méthode permet d'obtenir la valeur actualisée estimative des prestations de retraite à la date d'évaluation, selon la période de service des employés. Pour les années où des évaluations comptables n'ont pas été préparées, l'obligation est calculée au moyen d'une extrapolation à partir de l'évaluation précédente. Ces évaluations actuarielles reposent sur certaines hypothèses concernant les événements futurs tels que le rendement de l'actif, les augmentations salariales, le roulement du

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2017

personnel et la mortalité, indiquées aux sections d) et e). Les actifs de régime sont évalués à leur juste valeur. L'obligation et les actifs des régimes du RRP-SCFP, RRP-CES, et personnel non enseignant des districts scolaires (école – cadres, MEMS, SCFP 2745) ont été évalués au 31 décembre. Tous les autres régimes sont évalués au 31 mars.

c) Résumé des données sur les prestations de retraite

Passif et charge au titre des prestations de retraite (millions)

	2017			2016		
	Pensions	Allocation de retraite	Total	Pensions	Allocation de retraite	Total
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	12 638,4 \$	463,1 \$	13 101,5 \$	12 114,2 \$	516,2 \$	12 630,4 \$
Pertes (gains) actuariels	69,2	(2,1)	67,1	87,8	(69,4)	18,4
Coûts de compression	---	---	---	---	18,8	18,8
Transfert d'autres entités	---	---	---	0,9	---	0,9
Prestations constituées	331,2	32,8	364,0	317,4	37,3	354,7
Intérêts	736,8	13,5	750,3	720,6	13,1	733,7
Versements de prestations	(632,5)	(110,5)	(743,0)	(602,5)	(52,9)	(655,4)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	13 143,1	396,8	13 539,9	12 638,4	463,1	13 101,5
Actif du régime au début de l'exercice	11 744,1	---	11 744,1	11 701,9	---	11 701,9
Gains (pertes) actuariels	287,5	---	287,5	(508,9)	---	(508,9)
Rendement attendu de l'actif du régime	698,6	---	698,6	715,2	---	715,2
Cotisations de l'employeur	259,7	---	259,7	257,2	---	257,2
Cotisations des employés	183,0	---	183,0	177,7	---	177,7
Liquidation du régime	---	---	---	---	---	---
Versements de prestations	(629,2)	---	(629,2)	(599,0)	---	(599,0)
Actif du régime à la fin de l'exercice	12 543,7	---	12 543,7	11 744,1	---	11 744,1
Passif actuariel au titre des prestations	599,4	396,8	996,2	894,3	463,1	1 357,4
Rajustements non amortis	(409,9)	9,6	(400,3)	(681,0)	5,7	(675,3)
Rajustement de l'évaluation	487,6	---	487,6	428,5	---	428,5
Passif net au titre des prestations	677,1 \$	406,4 \$	1 083,5 \$	641,8 \$	468,8 \$	1 110,6 \$
Charges						
Part de l'employeur des prestations acquises	182,3 \$	32,8 \$	215,1 \$	174,8 \$	37,3 \$	212,1 \$
Intérêts nets	38,2	13,5	51,7	5,4	13,1	18,5
Coûts de compression	---	---	---	---	18,8	18,8
Amortissement des rajustements	52,8	1,9	54,7	60,3	1,7	62,0
Variation du rajustement de l'évaluation	59,1	---	59,1	67,5	---	67,5
Charges relatives aux régimes de retraite à prestations déterminées, aux régimes de retraite à prestations cibles et aux régime d'allocation de retraite	332,4	48,2	380,6	308,0	70,9	378,9
Charges relatives aux régimes à cotisations déterminées	3,1	---	3,1	1,8	---	1,8
Total des charges liées aux prestations de retraite	335,5 \$	48,2 \$	383,7 \$	309,8 \$	70,9 \$	380,7 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2017

Les régimes de retraite à prestations déterminées et les régimes de retraite à prestations cibles ont un passif actuariel au titre des régimes de retraite combiné de 677,1 millions de dollars (641,8 millions de dollars en 2016). Ce total comprend les régimes ayant des actifs qui excèdent l'obligation au titre des prestations constituées. Les régimes dont les actifs excèdent l'obligation au titre des prestations constituées ont des actifs totaux de 3 038,6 millions de dollars (2 732,5 millions de dollars en 2016) et une obligation au titre des prestations constituées totale de 2 812,3 millions de dollars (2 591,0 millions de dollars en 2016), ce qui donne un passif actuariel net au titre des régimes de retraite de (226,3) millions de dollars ((141,5) millions de dollars en 2016).

Au 31 mars 2017, la caisse de retraite a enregistré un taux de rendement annuel de 8,79 % (1,98 % en 2016) pour le régime des juges, de 11,62 % (-1,19 % en 2016) pour le régime des FS – direction, de 11,72 % (-1,13 % en 2016) pour le régime des FS – SI et P, de 11,84 % (-0,94 % en 2016) pour le régime des FS – G et S, de 8,57 % (1,73 % en 2016) pour le régime RRSPNB, et de 9,07 % (1,55 % en 2016) pour le régime RPENB.

Au 31 décembre 2016, le taux de rendement annuel était de 7,21 % (5,62 % en 2015) pour le régime des écoles – cadres, de 11,70 % (3,91 % en 2015) pour le régime MEMS, de 12,10 % (4,10 % en 2015) pour le régime du SCFP 2745, de 8,20 % (3,10 % en 2015) pour le régime RRP-SCFP, et de 6,45% (5,80 % en 2015) pour le régime RRP-CES.

d) Hypothèses actuarielles

Le calcul du régime de retraite et autres obligations au titre des avantages sociaux futurs et charges liées de la province repose sur des hypothèses actuarielles à long terme. Les hypothèses relatives à l'augmentation de salaire ont été affinées pour inclure les hypothèses à court terme.

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses utilisées dans les évaluations actuarielles

Régime	Date de l'évaluation actuarielle la plus récente	Taux de réduction et taux de rendement attendu (%)	Inflation (%)	Taux de relèvement de pension après la retraite (%)	Augmentation annuelle de la rémunération (%)*	
					À court terme	À long terme
Juges	01 avr 2016	6,05	2,25	2,15 à 2,20	3,50	3,50
Écoles – cadres	01 jan 2014	5,75	2,25	1,95	1,50	2,75
MEMS	01 jan 2015	5,75	2,25	2,00	1,50	2,75
SCFP 2745	01 jan 2015	5,75	2,25	2,00	4,00-5,00	2,75
Députés	31 mars 2015	3,25	1,60	1,33	s/o	s/o
RRC	01 jan 2017	3,25	1,60	1,33	1,50	2,10
FS – direction	31 déc 2015	6,10	2,25	2,25	1,50	2,75
FS – SI et P	31 déc 2015	6,10	2,25	2,25	1,50	2,75
FS – G et S	31 déc 2015	6,10	2,25	2,00	1,50	2,75
RRSPNB	01 jan 2016	5,90	2,25	1,87	1,50	2,75
RPENB	31 août 2016	6,05	2,25	1,69	1,50	2,75
RRP-CES	31 déc 2015	5,60	2,25	1,80	1,50	3,00
RRP-SCFP	31 déc 2015	5,45	2,25	2,05	1,50	2,75
Allocation de retraite	31 mars 2015	3,25	1,60	s/o	1,50	2,10

* exclut l'échelle de promotion

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2017

Ces hypothèses ont été utilisées pour déterminer le montant des obligations de la province découlant des prestations de retraite à payer et de la valeur des prestations accumulées par les employés au cours de l'exercice financier, et elles sont basées sur les meilleures estimations de la direction. Différentes hypothèses ont servi à déterminer les niveaux appropriés des cotisations des employés et de l'employeur qui sont nécessaires pour couvrir le coût estimatif des régimes de retraite.

e) Données sur les participants

Le tableau suivant présente des données au sujet des participants à chaque régime.

Régime	Durée moyenne estimative des années de service restantes	Nombre de cotisants actifs	Nombre de pensionnés	Rémunération annuelle moyenne des cotisants	Pension annuelle moyenne
Juges	6	29	31	247 971 \$	49 208 \$
Écoles – cadres	---	---	100	s/o	12 860 \$
MEMS	8	2 100	1 695	34 053 \$	11 336 \$
SCFP 2745	10	1 030	484	32 819 \$	7 835 \$
Députés					
Députés	---	---	90	s/o	27 317 \$
Ministres	---	---	49	s/o	6 171 \$
RRC	13	395	3 194	83 091 \$	4 493 \$
FS – direction	7	216	218	73 000 \$	12 200 \$
FS – SI et P	9	553	305	56 353 \$	10 229 \$
FS – G et S	13	4 541	2 131	32 791 \$	6 332 \$
RRSPNB	15	17 484	15 229	66 324 \$	22 811 \$
RPENB	17	8 121	9 052	75 400 \$	29 000 \$
RRP-CES	15	8 380	2 579	66 657 \$	18 553 \$
RRP-SCFP	12	8 279	3 457	39 375 \$	9 872 \$

Le régime de pension des députés prévoit une prestation basée sur le nombre d'années de service et le traitement à titre de député, ainsi qu'une prestation basée sur le nombre d'années de service et le traitement à titre de ministre. Tous les ministres sont aussi inclus comme députés.

La rémunération annuelle moyenne des cotisants sous le RRC est composée du montant en sus de la rémunération annuelle maximale couverte sous le RRSPNB.

NOTE 12 OBLIGATION AU TITRE DES CONGÉS DE MALADIE

Les employés de la province du Nouveau-Brunswick qui travaillent à temps plein et à temps partiel dans des ministères, des districts scolaires et d'autres organismes reçoivent des congés de maladie qui s'accumulent à un taux différent selon le groupe. Les heures non utilisées peuvent être reportées pour un congé payé à venir jusqu'aux montants maximums déterminés à l'avance. Il s'agit d'un programme non capitalisé sans actifs précis distincts pour répondre aux obligations lorsqu'elles sont dues. Les estimations actuarielles de cette obligation future ont été effectuées et constituent l'élément de base de l'obligation estimative dans les présents états financiers consolidés. La dernière évaluation actuarielle a été calculée au 31 mars 2015 pour les employés des ministères et des districts scolaires. Les dernières évaluations actuarielles ont été effectuées entre le 31 mars 2015 et le 31 mars 2017 pour les employés d'autres organismes. La responsabilité relative aux congés de maladie pour les foyers de soins a été estimée à partir des données sommaires sur les employés des foyers ainsi que de l'expérience des employés du secteur des soins de santé de la province.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2017

Une réduction du passif des congés de maladie pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017 a donné lieu à un recouvrement de 2,3 millions de dollars. Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la province a dépensé 0,6 million de dollars pour le programme.

Voici les hypothèses économiques et démographiques importantes qui ont été utilisées dans les évaluations actuarielles :

Taux d'escompte : Équivaut au taux d'intérêt créditeur à long terme de la province qui était de 3,25 % au 31 mars 2017 et de 3,19 % au 31 mars 2016.

Durée moyenne estimative du reste de la carrière active (années) : 7,8 à 14,0

Taux d'augmentation des salaires : À court terme 1,5 % À long terme De 2,1 % à 2,9 %

Le tableau suivant présente l'obligation au 31 mars :

	(millions)				Total	2016
	Ministères	Districts scolaires	Foyers de soins	Autres organismes		
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	42,3 \$	74,7 \$	18,8 \$	97,9 \$	233,7 \$	255,4 \$
Pertes (gains) actuariels	0,1	(0,5)	2,4	16,4	18,4	(21,9)
Prestations constituées	3,9	6,2	1,8	9,8	21,7	23,5
Intérêts	1,3	2,4	0,7	3,1	7,5	6,7
Versements de prestations	(5,7)	(8,3)	(3,5)	(13,1)	(30,6)	(30,0)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	41,9	74,5	20,2	114,1	250,7	233,7
Rajustements non amortis						
Solde d'ouverture	7,9	(12,1)	0,8	18,1	14,7	(7,6)
Nouveaux rajustements	(0,1)	0,5	(2,4)	(16,4)	(18,4)	21,9
Amortissement	(0,6)	0,9	0,1	(1,3)	(0,9)	0,4
Solde de clôture des rajustements non amortis	7,2	(10,7)	(1,5)	0,4	(4,6)	14,7
Total de l'obligation au titre des prestations	49,1 \$	63,8 \$	18,7 \$	114,5 \$	246,1 \$	248,4 \$

Les autres organismes comprennent le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, la Commission des services financiers et des services aux consommateurs, le Réseau de santé Horizon, New Brunswick Community College, la Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick, Recycle NB, Service Nouveau-Brunswick, et le Réseau de santé Vitalité.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2017

NOTE 13 GARANTIES, PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS ET PASSIF ÉVENTUEL

a) Garanties

Prêts garantis

La province a garanti certaines dettes d'entités non comprises dans le périmètre comptable de la province en vertu de diverses lois. Les garanties produites aux termes de la *Loi sur l'aménagement agricole*, de la *Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick*, de la *Loi sur les mesures destinées à encourager l'élevage du bétail* et de la *Loi sur la Société de développement régional* servent à faciliter l'établissement, l'expansion ou la préservation de l'industrie dans une gamme de domaines. Les prêts garantis aux termes de ces lois font l'objet de frais de garantie allant de 0 % à 1,5 %, et sont assortis de dates d'échéance allant de 2010 à 2031. De plus, les actifs donnés en gage par le bénéficiaire des prêts comprennent les comptes débiteurs, les stocks, d'autres actifs, les contrats de garantie généraux, la subordination des prêts aux actionnaires et les garanties données par un particulier ou une entreprise.

Au 31 mars 2017, le passif éventuel relatif à ces garanties s'élevait à 51,4 millions de dollars (63,4 millions de dollars en 2016), dont 21,0 millions de dollars ont été comptabilisés au titre d'éléments de passif dans l'état consolidé de la situation financière de la province (21,0 millions de dollars en 2016).

	(millions)		
	<u>Limite autorisée</u>	<u>Passif éventuel</u>	<u>Provision pour pertes (Tableau 8)</u>
<i>Loi sur l'aménagement agricole</i>	1,8 \$	1,7 \$	1,7 \$
<i>Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick</i>	49,7 \$	48,0	18,4
<i>Loi sur les mesures destinées à encourager l'élevage du bétail</i>	0,2 \$	0,1	---
<i>Loi sur la Société de développement régional</i>	2,1 \$	1,6	0,9
		<u>51,4 \$</u>	<u>21,0 \$</u>

Autres garanties

La Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick est comprise dans le périmètre comptable de la province décrite au tableau 30. La province garantit le remboursement du capital et des intérêts de tout emprunt par la corporation. En cas de défaut de paiement, la province recouvre les sommes de la municipalité en défaut ou de la municipalité en défaut qui a garanti le paiement des sommes dues à la corporation par l'entreprise municipale en défaut. Au 31 décembre 2016, la dette impayée totale sous forme de débentures s'élevait à 862,7 millions de dollars (866,8 millions de dollars en 2015).

La Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick fournit l'assurance-dépôts aux membres des coopératives de crédit au Nouveau-Brunswick jusqu'à un maximum de 250 000 \$ pour chaque membre. La Société est comprise dans le périmètre comptable de la province décrit au tableau 30. Au 31 décembre 2016, les dépôts des coopératives de crédit se chiffraient au total à 920,0 millions de dollars (3,8 milliards de dollars en 2015). De plus, la Société a garanti des pertes spécifiques jusqu'à 2,0 millions de dollars.

Un foyer de soins a garanti la dette d'une partie connexe. Au 31 mars 2017, la garantie totalisait 1,2 million de dollars (1,1 million de dollars en 2016).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2017

b) Sites contaminés

La province comptabilise un passif au titre de l'assainissement d'un site contaminé lorsqu'elle est responsable de l'assainissement du site et lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable du coût des activités d'assainissement. En 2017, un passif de 42,9 millions de dollars (40,9 millions de dollars en 2016) a été comptabilisé pour l'assainissement des sites contaminés. Ce passif inclut la valeur actualisée nette des coûts d'assainissement de 0,9 millions de dollars qui seront engagés au cours des cinq prochaines années. La valeur actualisée nette a été calculée au moyen d'un taux d'actualisation égal au taux d'intérêt créditeur pour cinq ans de la province de 1,82 % au 31 mars 2017. Le passif est basé sur les meilleures estimations de la remise en état que la direction a effectuées à partir des informations disponibles au 31 mars 2017. Aucun passif n'a été comptabilisé à l'égard des sites pour lesquels la province ne prévoit pas de renoncer à tout avantage économique futur ou pour lesquels il n'existe aucune donnée permettant d'effectuer une estimation raisonnable du coût de l'assainissement. Le passif estimatif sera mis à jour dans les périodes futures à mesure que de nouveaux renseignements seront disponibles.

Le passif au titre de l'assainissement de sites contaminés est comptabilisé dans les comptes créditeurs et les charges constatées d'état consolidé de la situation financière.

Le tableau suivant présente le passif total selon la nature des contaminants et la source :

Types de sites	Nature des contaminants	Source de la contamination	Nombre de sites	(millions)	
				Passif	Valeur recouvrable estimative
Locaux à bureaux/sites commerciaux/sites industriels	Métaux, hydrocarbures pétroliers, hydrocarbures aromatiques polycycliques, BTEX, etc.	Les activités de bureau, les activités commerciales et les activités d'installations industrielles peuvent être la source d'une contamination causée par le stockage ou la manutention des combustibles, les sites de déchets, l'utilisation de peinture à base de métaux, etc. Les sites sont souvent exposés à plusieurs sources de contamination.	18	5,8 \$	--- \$
Sites d'exploration minière	Métaux lourds, hydrocarbures pétroliers, etc.	Activités minières et connexes, p. ex. réservoirs de stockage des combustibles, manutention des combustibles, sites de déchets, etc. Les sites sont souvent exposés à plusieurs sources de contamination.	3	35,5	---
Pratiques liées aux combustibles	Hydrocarbures pétroliers, hydrocarbures aromatiques polycycliques, BTEX, etc.	Activités associées au stockage et à la manutention des combustibles, p. ex. réservoirs de stockage hors sol, réservoirs de stockage souterrains, zones de manutention des combustibles, pipelines, postes de ravitaillement, etc.	63	1,6	---
TOTAL			84	42,9 \$	--- \$

Un passif environnemental supplémentaire de 14,0 millions de dollars a été comptabilisé par la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick. Ce passif est inclus dans le solde des investissements de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2017

c) Passif éventuel

Assurances

La province ne souscrit pas à des assurances de responsabilité civile ni à des assurances de biens pour ses immobilisations, sauf dans quelques circonstances précises. Toute réclamation fondée de dommages-intérêts présentée contre la province et tout remplacement de biens perdus ou endommagés sont passés en charges durant l'exercice au cours duquel le règlement ou le remplacement a lieu.

Poursuites judiciaires

La province du Nouveau-Brunswick est impliquée dans diverses procédures judiciaires découlant des activités gouvernementales. Des sommes s'élevant en tout à 27,9 millions de dollars (28,7 millions de dollars en 2016) ont été comptabilisées dans les présents états financiers consolidés et représentent la meilleure estimation de la part de la direction des pertes éventuelles pouvant découler de ces poursuites judiciaires. La province du Nouveau-Brunswick est également mise en cause dans diverses poursuites judiciaires, dont certaines pourraient être importantes et dont les résultats sont imprévisibles.

NOTE 14 ENGAGEMENTS

a) Contrats de location-exploitation

Le total des paiements minimaux futurs exigibles en vertu de divers contrats de location-exploitation, y compris ceux touchant les entreprises publiques pour la location de locaux et de matériel, s'élève à 354,6 millions de dollars (393,5 millions de dollars en 2016). Les paiements minimaux annuels pour chacun des cinq prochains exercices se répartissent comme suit :

<u>Exercice financier</u>	<u>(millions)</u>
2017-2018	77,0 \$
2018-2019	61,3 \$
2019-2020	50,5 \$
2020-2021	40,4 \$
2021-2022	33,8 \$

b) Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick

En août 2013, la Société des loteries de l'Atlantique a informé la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick (SLJNB) que le déficit dans les pensions serait recouvert auprès des actionnaires par des retenues sur les distributions des bénéfices qui commenceraient en septembre 2013 et se termineraient en 2019. Au 31 mars 2017, l'incidence sur les distributions des bénéfices à venir, pour la SLJNB, est une diminution d'un total de 7,5 millions de dollars.

c) Obligations contractuelles

La nature des activités du gouvernement donne lieu à des obligations et à des contrats pluriannuels importants. Actuellement, la province a des engagements contractuels non réglés de 3 589,6 millions de dollars. Les engagements et accords importants sont les suivants :

	<u>(millions)</u>
Entités du Fonds consolidé	1 123,5 \$
Autre entités de la province	2 071,1 \$
Entreprises publiques	395,0 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2017

Les engagements et accords importants comprennent:

Entités du Fonds consolidé

(millions)

	2018	2019	2020	2021	2022+	Totaux
Agriculture, Aquaculture et Pêches						
Diverses ententes relevant d'Agriculture, d'Aquaculture et de Pêches	7,3 \$	---	---	---	---	7,3 \$
Éducation et Développement de la petite enfance						
Autres services d'exploitation - Éducation	10,3	6,1	3,2	1,2	0,9	21,7
Environnement et Gouvernements locaux						
Services de contrôle des animaux des districts de services locaux	0,6	0,6	0,4	---	---	1,6
Développement de l'énergie et des ressources						
Diverses ententes relevant de Développement de l'énergie et des ressources	5,6	---	---	---	---	5,6
Santé						
Services de santé généraux	19,4	3,7	0,6	---	---	23,7
Justice et Sécurité publique						
Entente sur les services de police publics (ESPP)	85,1	85,1	82,5	82,5	82,5	417,7
Éducation postsecondaire, Formation et Travail						
Ententes de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes	32,2	32,6	33,0	24,5	25,4	147,7
Emploi et services d'apprentissage continu – Divers	11,7	---	---	---	---	11,7
Développement social						
Services de soutien à domicile	7,6	7,7	7,8	7,9	8,0	39,0
Foyers de groupe	3,6	---	---	---	---	3,6
Services dentaires	6,7	7,2	7,6	---	---	21,5
Soins de la vue	1,7	1,7	---	---	---	3,4
Activités, programmes et formation de développement pour adultes	1,2	---	---	---	---	1,2
Tourisme, Patrimoine et Culture						
Contrat de services de publicité, publication, logiciels et Web	6,6	5,0	5,0	---	---	16,6
Transports et Infrastructure						
Divers projets d'immobilisations	67,4	26,0	17,0	15,5	4,7	130,6
Accord d'exploitation - Projet de services de traversiers des îles Fundy	19,4	19,9	20,4	20,9	136,6	217,2
Réseau routier national	11,7	---	---	---	---	11,7
Ponts permanents et routes	60,1	---	---	---	---	60,1
Total partiel	358,2	195,6	177,5	152,5	258,1	1 141,9
Contributions en capital de sources extérieures	18,4	---	---	---	---	18,4
Total	339,8 \$	195,6 \$	177,5 \$	152,5 \$	258,1 \$	1 123,5 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2017

Autre entités de la province

(millions)

	2018	2019	2020	2021	2022+	Totaux
Ambulance N-B						
Gestion des services d'ambulance par l'intermédiaire de SMU NB	25,9 \$	---	---	---	---	25,9 \$
Fundy Trail Development Authority						
Route d'accès du sentier Fundy	2,3	---	---	---	---	2,3
Société de voirie du Nouveau-Brunswick						
Entretien et réfection de la route entre Fredericton et Moncton	11,5	11,5	11,5	11,5	77,8	123,8
Entretien et réfection de la route transcanadienne à partir de la frontière du Québec jusqu'à Longs Creek	23,6	24,1	24,7	25,2	586,0	683,6
Entretien et réfection de la porte d'entrée de la Route 1	22,1	22,6	23,1	23,6	686,1	777,5
Foyers de soins						
Contrat de construction	9,2	---	---	---	---	9,2
Opportunités NB						
Services de TI et de consultation	0,7	---	---	---	---	0,7
Aide financière	21,5	10,5	15,2	7,9	8,7	63,8
Société de développement régional						
Ententes Canada - Nouveau-Brunswick	281,6	50,2	---	---	---	331,8
Initiative de développement régional et communautaire	73,3	49,6	39,1	32,5	19,6	214,1
Service Nouveau-Brunswick						
Ententes relatives à la technologie	18,0	11,5	10,7	10,2	18,8	69,2
Réseau de santé Horizon						
Service de soutien du matériel d'imagerie diagnostique	9,4	1,6	0,8	---	---	11,8
Total partiel	499,1 \$	181,6 \$	125,1 \$	110,9 \$	1 397,0 \$	2 313,7 \$
Contributions en capital de sources extérieures	194,3	48,3	---	---	---	242,6
Total	304,8 \$	133,3 \$	125,1 \$	110,9 \$	1 397,0 \$	2 071,1 \$

Entreprises publiques**Énergie NB**

Contrats de carburant	86,0 \$	87,0 \$	88,0 \$	59,0 \$	25,0 \$	345,0 \$
Capital engagé	41,0	6,0	3,0	---	---	50,0
Total	127,0 \$	93,0 \$	91,0 \$	59,0 \$	25,0 \$	395,0 \$

La Société d'énergie du Nouveau-Brunswick a conclu divers accords liés à l'achat et au transport de l'électricité.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2017

NOTE 15 PUBLICATION D'INFORMATIONS PAR SECTEUR

La note 15 vise à fournir des informations additionnelles sur les recettes et les charges de la province par secteur. Les secteurs ont été définis en fonction des rapports de responsabilisation et de contrôle entre le gouvernement et les divers organismes compris dans le périmètre comptable. Bien que le gouvernement exerce un contrôle sur toutes les entités comprises, il existe divers niveaux d'obligation de rendre compte. Les secteurs sont définis ainsi: les ministères de la province et certains organismes; les régies régionales de la santé; autres entités consolidées. Une colonne pour les éliminations intercomptes est ajoutée afin d'éliminer la double comptabilisation entre les colonnes et d'assurer la concordance avec l'état consolidé des résultats. Ces éléments ont atteint une valeur de (27,6) millions de dollars au cours de l'exercice 2017 ((35,9) millions de dollars en 2016). Les éliminations entre la province et les entités influent sur les comptes d'actif et de passif en ce qui a trait aux immobilisations corporelles et aux contributions reportées de la province. Les transactions entre segments sont comptabilisées au coût.

Le secteur des ministères de la province et certains organismes représente le groupe qui rend le plus directement des comptes au Conseil du Trésor et au Cabinet. Le secteur comprend tous les ministères responsables tels que Santé, Éducation et Transports ainsi que les organismes suivants : Atlantic Education International Inc., la Commission de l'assurance agricole du Nouveau-Brunswick, le Fonds en fiducie pour l'avancement des arts, le Fonds en fiducie pour l'avancement du sport, le Fonds en fiducie pour l'environnement, la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, la Société de développement régional, la Société d'inclusion économique et sociale, la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick, et la Société de voirie du Nouveau-Brunswick.

Les régies régionales de la santé (RRS) sont présentées séparément en raison de l'ampleur de leurs activités et du fait qu'elles sont quelque peu soustraites au contrôle quotidien du Conseil du Trésor et du Cabinet.

Les autres entités consolidées sont également quelque peu soustraites et indépendantes quant aux activités courantes, bien qu'elles soient tout de même sous le contrôle de la province en vertu des critères en matière de contrôle établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les organismes compris dans ce secteur sont : la Société des alcools du Nouveau-Brunswick, la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick et la Société d'Énergie du Nouveau-Brunswick. Sont également comprises dans les autres organismes les entités suivantes, qui sont consolidées dans les états financiers de la province : Algonquin Golf Limited, Algonquin Properties Limited, Ambulance Nouveau-Brunswick Inc., le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, la Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick, la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick, la Commission des services financiers et des services aux consommateurs, le Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick, Forest Protection Limited, Gestion provinciale Ltée, New Brunswick Community College, New Brunswick Immigrant Investor Fund (2009) Ltd., Opportunités Nouveau-Brunswick, la Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick, la Société de Kings Landing, Recycle Nouveau-Brunswick, Service Nouveau-Brunswick et les foyers de soins à but non lucratif exploités au Nouveau-Brunswick.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2017

(millions)

	Ministères et certains organismes		Régies régionales de la santé		Autres entités consolidées		Élimination des montants intercomptes		Total consolidé	
	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Recettes										
Recettes fiscales	4 291,3 \$	4 029,7 \$	--- \$	--- \$	--- \$	--- \$	--- \$	--- \$	4 291,3 \$	4 029,7 \$
Recettes non fiscales	938,0	884,9	123,8	118,0	206,2	211,8	---	---	1 268,0	1 214,7
Entreprises publiques	---	---	---	---	201,0	189,1	---	---	201,0	189,1
Transferts entre organisations	5,4	6,0	1 767,1	1 717,2	819,4	813,9	(2 591,9)	(2 537,1)	---	---
Subventions fédérales conditionnelles	364,4	266,9	23,0	23,1	---	---	---	---	387,4	290,0
Subventions fédérales inconditionnelles	2 742,5	2 662,7	---	---	---	---	---	---	2 742,5	2 662,7
	8 341,6	7 850,2	1 913,9	1 858,3	1 226,6	1 214,8	(2 591,9)	(2 537,1)	8 890,2	8 386,2
Charges										
Avantages versés aux employés	2 031,6	1 875,6	1 363,1	1 371,1	584,2	570,6	(92,2)	(34,6)	3 886,7	3 782,7
Autres services	1 408,1	1 313,3	103,1	95,2	153,8	122,3	(51,1)	(25,3)	1 613,9	1 505,5
Biens et fournitures	201,3	208,6	354,6	348,2	41,7	44,4	(3,0)	(1,4)	594,6	599,8
Matériels et approvisionnement	15,3	19,8	---	---	28,7	29,8	(35,5)	(0,9)	8,5	48,7
Subventions	1 658,2	1 517,8	---	---	21,9	24,4	---	---	1 680,1	1 542,2
Transferts entre organisations	2 382,5	2 437,8	---	---	---	---	(2 382,5)	(2 437,8)	---	---
Dette et autres frais	731,5	715,2	7,1	---	24,0	27,0	---	(1,2)	762,6	741,0
Amortissement	362,9	345,3	65,3	62,3	34,5	19,2	---	---	462,7	426,8
	8 791,4	8 433,4	1 893,2	1 876,8	888,8	837,7	(2 564,3)	(2 501,2)	9 009,1	8 646,7
Excédent (Déficit)	(449,8) \$	(583,2) \$	20,7 \$	(18,5) \$	337,8 \$	377,1 \$	(27,6) \$	(35,9) \$	(118,9) \$	(260,5) \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2017

NOTE 16 FONDS EN FIDUCIE

La province administre divers fonds en fiducie ne faisant pas partie du périmètre comptable provincial.

Voici un récapitulatif des avoirs des fonds en fiducie, calculés selon la méthode d'évaluation de l'actif des placements indiquée ci-dessous :

	(millions)	
	2017	2016
<u>Comptabilisation à la valeur d'acquisition :</u>		
Legs de Margaret R. Lynds	0,1 \$	0,1 \$
Fonds en fiducie de la santé mentale	1,4	1,4
Legs vicomte Bennett	0,2	0,2
	1,7 \$	1,7 \$
 <u>Comptabilisation à la valeur marchande :</u>		
Caisse de retraite des juges	45,3 \$	43,2 \$
Fonds en fiducie du curateur public	8,3	10,1
Régime de pension du personnel cadre des districts scolaires du Nouveau-Brunswick	5,7	6,6
Régime de pension des manoeuvres et employés de métiers et de services des districts scolaires du Nouveau-Brunswick	367,5	341,3
Régime de pension des employés à plein temps des districts scolaires du Nouveau-Brunswick membres de la section locale 2745 du SFCP	89,3	80,1
	516,1 \$	481,3 \$

Le Legs de Margaret R. Lynds accorde trois bourses annuelles d'égale valeur à des étudiants en communication fréquentant des universités désignées. Le Fonds en fiducie de la santé mentale est utilisé pour le traitement en psychoanalyse de résidents du Nouveau-Brunswick admissibles. Les produits du Legs vicomte Bennett servent à la mise en valeur des ressources historiques de la province. Le curateur public du Nouveau-Brunswick protège les intérêts personnels et financiers des personnes âgées, des personnes qui ont des problèmes de santé mentale, des enfants, et des personnes disparues ou décédées, en l'absence d'une autre personne en mesure et disposée à le faire.

NOTE 17 DONNÉES COMPARATIVES

Certains chiffres de 2016 ont été reclassés pour cadrer avec la présentation adoptée pour 2017.

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2017

(millions)

2017 2016

TABLEAU 1**ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME**

Encaisse	1 674,4 \$	1 215,2 \$
Placements à court terme	1 059,2	925,9
	<u>2 733,6 \$</u>	<u>2 141,1 \$</u>

TABLEAU 2**COMPTES DÉBITEURS ET AVANCES**

Comptes débiteurs		
Débiteurs généraux des ministères du gouvernement	227,2 \$	219,6 \$
Débiteurs généraux des entités du gouvernement	48,9	63,8
	<u>276,1</u>	<u>283,4</u>
Moins : provision pour créances douteuses	104,3	100,0
	<u>171,8</u>	<u>183,4</u>
 Montants à recevoir du gouvernement fédéral		
Services du gouvernement central	95,6	56,7
Rabais de taxe de vente harmonisée	42,6	15,4
Transports	13,6	19,1
Éducation	8,1	2,3
Développement économique	4,9	6,9
Santé	0,2	---
Autres	2,7	3,2
	<u>167,7</u>	<u>103,6</u>
 Paiements pour garanties d'emprunt	125,9	126,7
Moins : provision pour créances douteuses	125,1	125,9
	<u>0,8</u>	<u>0,8</u>
 Avances		
Avances de fonds de roulement	7,3	4,2
Autres	4,9	5,2
	<u>12,2</u>	<u>9,4</u>
Moins : provision pour créances douteuses	4,2	4,2
	<u>8,0</u>	<u>5,2</u>
 Intérêts à recevoir		
Prêts aux étudiants	22,8	21,1
<i>Loi sur le développement des pêches et de l'aquaculture</i>	6,7	6,6
<i>Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick</i>	4,0	4,8
<i>Loi sur l'aménagement agricole</i>	0,3	0,3
Autres	20,1	19,4
	<u>53,9</u>	<u>52,2</u>
Moins : provision pour créances douteuses	42,2	42,0
	<u>11,7</u>	<u>10,2</u>
	<u>360,0 \$</u>	<u>303,2 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2017

	(millions)	
	<u>2017</u>	<u>2016</u>
TABLEAU 3		
TAXES ET IMPÔTS À RECEVOIR		
Impôts fonciers	1 156,3 \$	1 141,9 \$
Redevances forestières et droits de coupe	32,4	12,5
Taxe sur l'essence et les carburants	26,2	23,9
Taxe sur le tabac	14,9	18,4
Taxe sur les minéraux métalliques	0,5	0,1
Autres	4,1	4,1
	<u>1 234,4</u>	<u>1 200,9</u>
Moins : provision pour créances douteuses	33,9	32,6
	<u><u>1 200,5 \$</u></u>	<u><u>1 168,3 \$</u></u>
 TABLEAU 4		
STOCKS POUR LA REVENTE		
Stocks pour la revente		
Biens retenus pour la revente	<u><u>0,3 \$</u></u>	<u><u>0,3 \$</u></u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2017

	(millions)					
	2017			2016		
	Montant	Provision pour moins- value	Net	Montant	Provision pour moins- value	Net
TABLEAU 5						
PRÊTS						
Prêts aux étudiants	475,7 \$	108,4 \$	367,3 \$	464,9 \$	105,0 \$	359,9 \$
<i>Loi constituant Opportunités</i>						
<i>Nouveau-Brunswick</i>	249,6	112,7	136,9	226,5	94,0	132,5
<i>Loi sur l'habitation du Nouveau-Brunswick</i>	85,9	7,2	78,7	89,9	7,2	82,7
<i>Loi sur le développement des pêches</i>						
<i>et de l'aquaculture</i>	31,3	22,3	9,0	33,3	22,4	10,9
<i>Loi sur l'aménagement agricole</i>	11,6	3,2	8,4	15,0	3,4	11,6
Fonds de dotation pour le sentier Fundy	4,5	---	4,5	4,3	---	4,3
L'Office de Stabilisation	---	---	---	5,4	---	5,4
Jugements inexécutés	9,4	9,4	---	9,4	9,4	---
La Fondation du quotidien francophone	4,0	4,0	---	4,0	4,0	---
Autres prêts	7,9	6,4	1,5	31,2	15,3	15,9
	<u>879,9 \$</u>	<u>273,6 \$</u>	<u>606,3 \$</u>	<u>883,9 \$</u>	<u>260,7 \$</u>	<u>623,2 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2017

	(millions)	
	<u>2017</u>	<u>2016</u>
TABLEAU 6		
CAPITAUX PROPRES DANS LES ENTREPRISES PUBLIQUES		
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick	320,0 \$	207,0 \$
Moins : Ajustement de report réglementaire (note 6)	(128,4)	(134,1)
Société des alcools du Nouveau-Brunswick	36,5	23,9
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick	0,8	0,9
	<u>228,9 \$</u>	<u>97,7 \$</u>
AUTRES PLACEMENTS		
Autre placements	64,1 \$	51,4 \$
Société des loteries de l'Atlantique	4,4	(2,3)
	<u>68,5 \$</u>	<u>49,1 \$</u>
TABLEAU 7		
COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES CONSTATÉES		
Comptes créditeurs	588,1 \$	520,7 \$
Montants dus au Canada		
Péréquation et transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	0,9	0,9
Autres ententes	121,9	57,7
	<u>122,8</u>	<u>58,6</u>
Intérêts courus		
Dette consolidée	148,2	141,9
Autres	59,2	62,6
	<u>207,4</u>	<u>204,5</u>
Avantages des employés		
Indemnités de retraite (note 11)	406,4	468,8
Traitements courus à payer	337,6	391,6
Responsabilité relative aux travailleurs accidentés	263,4	180,5
Congés de maladie (note 12)	246,1	248,4
	<u>1 253,5</u>	<u>1 289,3</u>
Impôt foncier municipal à payer aux municipalités	484,2	473,5
Passif au titre des sites contaminés (note 13)	42,9	40,9
Assurance-maladie et paiements hors-province	37,8	38,4
Retenues de garantie sur les contrats	14,4	16,4
Plan de protection de la responsabilité - services de santé	10,9	10,3
Autres	100,6	73,4
	<u>690,8</u>	<u>652,9</u>
	<u>2 862,6 \$</u>	<u>2 726,0 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2017

(millions)

2017

2016

TABLEAU 8
PROVISION POUR PERTES

Développement économique	19,3 \$	18,9 \$
Agriculture, Aquaculture et Pêches	1,7	2,1
Passifs éventuels - Provision pour prêts garantis (note 13)	<u>21,0</u>	<u>21,0</u>
Appels des impôts fonciers	2,1	4,0
Éducation postsecondaire, Formation et Travail	<u>0,3</u>	<u>0,3</u>
	<u>2,4</u>	<u>4,3</u>
	<u><u>23,4 \$</u></u>	<u><u>25,3 \$</u></u>

TABLEAU 9
RECETTES REPORTÉES

Impôts fonciers	398,8 \$	389,3 \$
Immatriculation de véhicules à moteur et permis de conduire	64,7	62,2
Apports en capital	6,7	21,8
Autres	<u>58,4</u>	<u>33,0</u>
	<u><u>528,6 \$</u></u>	<u><u>506,3 \$</u></u>

TABLEAU 10
DÉPÔTS DÉTENUS EN FIDUCIE

New Brunswick Immigrant Investor Fund (2009) Ltd.	104,4 \$	148,1 \$
Programme de fonds de maintien à l'intention des médecins rémunérés à l'acte	56,0	51,0
Dépôts de garantie des locataires	25,8	24,1
Cour du Banc de la Reine	8,5	10,3
Permis d'exploitation minière - Droits de renouvellement pour travail non accompli	6,9	6,8
Fiducie pour bourses	3,9	3,9
Dépôts des entrepreneurs	2,9	2,4
Service des ordonnances de soutien familial	1,9	1,8
Biens vendus pour non-paiement d'impôts	0,5	0,5
Réassurance récolte du Nouveau-Brunswick	---	2,8
Autres	<u>105,1</u>	<u>110,3</u>
	<u><u>315,9 \$</u></u>	<u><u>362,0 \$</u></u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2017

(millions)

20172016

TABLEAU 11
OBLIGATIONS EN VERTU DE CONTRATS DE
LOCATION-ACQUISITION

Routes	543,9 \$	577,8 \$
Santé	92,8	94,1
Éducation	44,5	45,6
Protection	15,5	16,4
Autres	14,5	---
	<u>711,2 \$</u>	<u>733,9 \$</u>

TABLEAU 12
STOCKS DE FOURNITURES

Fournitures sanitaires et vaccins	18,9 \$	20,8 \$
Matériaux de construction et d'entretien	14,4	13,9
Pièces de rechange	5,5	5,2
Fournitures vétérinaires	1,1	1,2
Manuels scolaires	0,7	0,7
Papeterie et fournitures	0,2	0,2
Autres fournitures	7,5	7,4
	<u>48,3 \$</u>	<u>49,4 \$</u>

TABLEAU 13
FRAIS PAYÉS D'AVANCE ET REPORTÉS

Contrats de partenariat public-privé	104,4 \$	130,2 \$
Frais de financement reportés	1,7	3,2
Autres	64,4	36,2
	<u>170,5 \$</u>	<u>169,6 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2017

	(millions)		
	Budget 2017	Montants réels 2017	Montants réels 2016
TABLEAU 14			
TAXES ET IMPÔTS			
Impôt sur le revenu des particuliers	1 632,0 \$	1 641,8 \$	1 654,6 \$
Impôt sur le revenu des corporations	276,2	328,3	225,8
Taxe sur les minéraux métalliques	---	0,7	0,1
	<u>1 908,2</u>	<u>1 970,8</u>	<u>1 880,5</u>
Impôt foncier provincial	<u>499,1</u>	<u>496,1</u>	<u>480,4</u>
Taxe de vente harmonisée	1 335,6	1 254,3	1 136,8
Taxe sur l'essence et les carburants	288,0	285,5	284,2
Taxe sur le tabac	153,5	157,9	148,7
Taxe sur le pari mutuel	0,4	0,4	0,4
	<u>1 777,5</u>	<u>1 698,1</u>	<u>1 570,1</u>
Taxe sur les primes d'assurance	54,0	58,6	53,0
Taxe sur le capital des corporations financières	27,0	30,6	21,3
Taxe sur le transfert de biens réels	23,0	25,2	13,1
Pénalités et intérêts	13,0	11,9	11,3
	<u>117,0</u>	<u>126,3</u>	<u>98,7</u>
	<u>4 301,8 \$</u>	<u>4 291,3 \$</u>	<u>4 029,7 \$</u>
TABLEAU 15			
LICENCES ET PERMIS			
Véhicules à moteur	132,7 \$	138,3 \$	132,0 \$
Pêche sportive et chasse	5,8	6,0	6,2
Mines	1,1	1,0	1,6
Licences et permis d'alcool	1,0	1,0	0,9
Autres	13,4	12,4	13,1
	<u>154,0 \$</u>	<u>158,7 \$</u>	<u>153,8 \$</u>
TABLEAU 16			
REDEVANCES			
Forêts	68,1 \$	77,8 \$	76,2 \$
Mines	2,3	1,7	13,1
	<u>70,4 \$</u>	<u>79,5 \$</u>	<u>89,3 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2017

	(millions)		
	Budget 2017	Montants réels 2017	Montants réels 2016
TABLEAU 17			
BÉNÉFICES DES ENTREPRISES PUBLIQUES			
Société des alcools du Nouveau-Brunswick	173,0 \$	168,4 \$	171,5 \$
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick	94,0	27,0	12,0
Plus : Ajustement de report réglementaire (note 6)	---	5,7	5,7
Autre entités	---	(0,1)	(0,1)
	<u>267,0 \$</u>	<u>201,0 \$</u>	<u>189,1 \$</u>

TABLEAU 18
AUTRES RECETTES PROVINCIALES

Vente de biens et services			
Recettes générales	255,8 \$	277,1 \$	255,4 \$
Baux et locations	108,4	107,6	104,9
Recettes intergouvernementales	37,9	39,0	37,9
Établissements	36,8	34,6	32,9
Parcs provinciaux	7,1	7,2	7,2
Loteries et jeux	146,0	158,2	162,3
Revenus de placements	38,5	43,2	39,1
Amendes et intérêts de pénalités	13,9	12,0	11,7
Autres recettes	99,5	158,1	126,1
	<u>743,9 \$</u>	<u>837,0 \$</u>	<u>777,5 \$</u>

TABLEAU 19
SUBVENTIONS INCONDITIONNELLES

Transfert canadien en matière de santé	753,9 \$	753,5 \$	719,9 \$
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	279,0	278,7	272,9
Subventions législatives	1,9	1,9	1,9
	<u>1 034,8 \$</u>	<u>1 034,1 \$</u>	<u>994,7 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2017

	(millions)		
	Budget	Montants	Montants
	2017	réels	réels
		2017	2016
TABLEAU 20			
SUBVENTIONS CONDITIONNELLES			
Éducation	143,3 \$	151,8 \$	139,6 \$
Développement économique	56,0	73,8	46,1
Services du gouvernement central	35,5	49,9	40,4
Transports	31,2	29,9	12,3
Santé	23,0	23,2	24,1
Services sociaux	3,9	3,9	3,9
Autres	23,3	54,9	23,6
	<u>316,2 \$</u>	<u>387,4 \$</u>	<u>290,0 \$</u>
TABLEAU 21			
ÉDUCATION ET FORMATION			
Éducation	1 217,4 \$	1 218,5 \$	1 184,8 \$
Services d'éducation postsecondaire	508,9	507,7	514,7
Charges de retraite	103,0	98,5	95,5
Charge d'amortissement	49,5	50,1	47,9
Travaux publics et Infrastructure	10,4	8,5	8,4
Provision	5,8	4,2	3,0
Gouvernement général	0,8	(0,6)	(8,0)
	<u>1 895,8 \$</u>	<u>1 886,9 \$</u>	<u>1 846,3 \$</u>
TABLEAU 22			
SANTÉ			
Services de la santé	2 758,1 \$	2 772,6 \$	2 742,3 \$
Charges de retraite	81,6	80,6	77,5
Charge d'amortissement	69,7	75,5	75,2
Travaux publics et Infrastructure	1,8	8,0	4,0
	<u>2 911,2 \$</u>	<u>2 936,7 \$</u>	<u>2 899,0 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2017

	(millions)		
	Budget 2017	Montants réels 2017	Montants réels 2016
TABLEAU 23			
DÉVELOPPEMENT SOCIAL			
Développement social	1 186,7 \$	1 192,7 \$	1 171,0 \$
Charges de retraite	31,3	31,3	12,4
Charge d'amortissement	22,3	22,3	7,1
Provision	4,0	3,0	5,6
Gouvernement général	0,3	0,3	0,3
	<u>1 244,6 \$</u>	<u>1 249,6 \$</u>	<u>1 196,4 \$</u>

TABLEAU 24
SERVICES DE PROTECTION

Justice	240,0 \$	240,7 \$	250,8 \$
Procureur général	18,7	19,1	18,6
Charge d'amortissement	5,2	5,2	5,1
Charges de retraite	7,2	4,8	5,7
Provision	0,6	1,0	0,3
Gouvernement général	0,4	0,5	0,5
Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick	0,2	0,2	0,3
	<u>272,3 \$</u>	<u>271,5 \$</u>	<u>281,3 \$</u>

TABLEAU 25
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Société de développement régional	188,1 \$	200,9 \$	117,2 \$
Tourisme, Patrimoine et Culture	58,4	56,2	59,3
Opportunités NB	40,1	36,3	28,3
Provision	6,5	16,5	(15,9)
Gestion provinciale Ltée	2,5	6,8	1,4
Éducation postsecondaire, Formation et Travail	5,8	6,1	4,1
Charge d'amortissement	5,0	4,3	3,7
Société de Kings Landing	3,7	3,9	3,5
New Brunswick Immigrant Investor Fund (2009) Ltd.	---	1,5	2,4
	<u>310,1 \$</u>	<u>332,5 \$</u>	<u>204,0 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2017

	(millions)		
	Budget 2017	Montants réels 2017	Montants réels 2016
TABLEAU 26			
EMPLOI ET TRAVAIL			
Éducation postsecondaire, Formation et Travail	135,8 \$	137,7 \$	134,1 \$
Gouvernement général	0,6	0,6	0,6
Charge d'amortissement	---	0,3	0,3
	<u>136,4 \$</u>	<u>138,6 \$</u>	<u>135,0 \$</u>

TABLEAU 27
RESSOURCES

Développement de l'énergie and des ressources	99,1 \$	104,0 \$	99,5 \$
Agriculture, Aquaculture et Pêches	36,4	36,5	36,2
Environnement	25,4	23,0	23,9
Forest Protection Limited	10,2	9,2	7,7
Recycle Nouveau-Brunswick	5,3	5,5	4,9
Commission de l'assurance agricole du Nouveau-Brunswick	7,7	4,6	6,1
Commission de l'énergie et des services publics	4,0	3,9	3,3
Transports et Infrastructure	0,4	1,8	---
Charge d'amortissement	1,3	1,5	1,3
Provision	3,3	(0,5)	2,4
	<u>193,1 \$</u>	<u>189,5 \$</u>	<u>185,3 \$</u>

TABLEAU 28
TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURE

Transports et Infrastructure	344,9 \$	339,2 \$	354,2 \$
Charge d'amortissement	291,6	293,8	278,4
Provision	0,3	(0,5)	3,4
	<u>636,8 \$</u>	<u>632,5 \$</u>	<u>636,0 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2017

	(millions)		
	Budget 2017	Montants réels 2017	Montants réels 2016
Gouvernement général	235,6 \$	229,4 \$	136,2 \$
Service Nouveau-Brunswick – l'actuel	129,1	126,4	68,4
Charges de retraite	134,7	120,3	118,7
Gouvernements locaux	119,8	110,6	115,0
Assemblée législative	26,2	26,2	22,6
Conseil du Trésor	13,8	12,9	14,0
Finances	13,1	12,5	11,5
Conseil exécutif	12,5	12,2	15,5
Provision	4,0	11,6	3,5
Commission des services financiers et des services aux consommateurs	11,3	11,2	11,1
Charge d'amortissement	11,0	9,7	7,8
Société de gestion de placements du Nouveau-Brunswick	12,9	5,9	12,2
Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick	3,2	4,1	3,2
Bureau du greffier	2,6	2,4	---
Cabinet du premier ministre	1,6	1,6	1,6
Le Secrétariat du Conseil de l'emploi	1,0	1,0	---
Service Nouveau-Brunswick – l'ancien	---	---	28,9
Agence des services internes du Nouveau-Brunswick	---	---	10,7
Travaux publics et Infrastructure	0,1	---	0,1
Services gouvernementaux	---	---	4,3
	<u>732,5 \$</u>	<u>698,0 \$</u>	<u>585,3 \$</u>

TABLEAU 29
GOVERNEMENT CENTRAL

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2017

TABLEAU 30
PÉRIMÈTRE COMPTABLE PROVINCIAL

Le périmètre comptable provincial comprend certaines organisations contrôlées par le gouvernement, soit le Fonds consolidé, le fonds d'amortissement général ainsi que les agences, les commissions et les sociétés énumérées ci-dessous. De plus amples informations concernant les méthodes comptables utilisées pour la consolidation de ces organisations sont consultables à la note 1.

Organisations utilisant la méthode de consolidation :

Algonquin Golf Limited	Gestion provinciale Ltée
Algonquin Properties Limited	New Brunswick Community College
Ambulance Nouveau-Brunswick Inc.	New Brunswick Immigrant Investor Fund (2009) Ltd.
Atlantic Education International Inc.	Opportunités Nouveau-Brunswick
Collège communautaire du Nouveau-Brunswick	Recycle Nouveau-Brunswick
Commission de l'assurance agricole du Nouveau-Brunswick	Réseau de santé Horizon
Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick	Réseau de santé Vitalité
Commission des services financiers et des services aux consommateurs	Service Nouveau-Brunswick
Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick	Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick
Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick	Société d'habitation du Nouveau-Brunswick
Fonds en fiducie pour l'avancement des arts	Société de développement régional
Fonds en fiducie pour l'avancement du sport	Société de Kings Landing
Fonds en fiducie pour l'environnement	Société de l'inclusion économique et sociale
Forest Protection Limited	Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
	Société de voirie du Nouveau-Brunswick

Foyers de soins utilisant la méthode de consolidation :

Campbellton Nursing Home Inc.	Kiwanis Nursing Home Inc.
Campobello Lodge Inc.	La Villa Sormany Inc.
Carleton Manor Inc.	Le Foyer St Thomas de la Vallée de Memramcook Inc. – Dr. Camille E. Gaudet
Carleton-Kirk Lodge	Les Résidences Inkerman Inc.
Central Carleton Nursing Home Inc.	Les Résidences Jodin Inc.
Central New Brunswick Nursing Home Inc.	Les Résidences Lucien Saindon Inc.
Complexe Rendez-vous Inc.	Les Résidences Mgr Chiasson Inc.
Dalhousie Nursing Home Inc.	Lincourt Manor Inc.
Dr. V. A. Snow Centre Inc.	Loch Lomond Villa Inc.
Drew Nursing Home	Manoir Édith B. Pinet Inc.
Forest Dale Home Inc.	Manoir Saint-Jean Baptiste Inc.
Foyer Assomption	Mill Cove Nursing Home Inc.
Foyer Notre-Dame-de-Lourdes Inc.	Miramichi Senior Citizens Home Inc.
Foyer Notre-Dame de Saint-Léonard Inc.	Mount St. Joseph of Chatham, N.B.
Foyer Saint-Antoine	Nashwaak Villa Inc.
Foyer Ste-Élizabeth Inc.	Passamaquoddy Lodge Inc.
Fredericton South Nursing Home Inc. (Pine Grove Nursing Home)	Résidence Mgr Melanson Inc.
Fundy Nursing Home	Rexton Lions Nursing Home Inc.
Grand Manan Nursing Home Inc.	River View Manor Inc.
Jordan Lifecare Centre Inc.	Rocmaura Inc.
Kennebec Manor Inc.	Tabusintac Nursing Home Inc
Kenneth E. Spencer Memorial Home Inc	The Church of St. John and St. Stephen Home Inc.
Kings Way Care Centre Inc.	

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2017

The Salvation Army - Lakeview Manor	Villa St-Joseph Inc.
Tobique Valley Manor Inc.	W. G. Bishop Nursing Home
Turnbull Nursing Home Inc.	Wauklehegan Manor Inc.
Victoria Glen Manor Inc.	Westford Nursing Home
Villa Beauséjour Inc.	White Rapids Manor Inc.
Villa des Chutes / Falls Villa	Woolastook Long Term Care Facility Inc. (Orchard View)
Villa du Repos Inc.	York Manor Inc.
Villa Maria Inc.	
Villa Providence Shédiac Inc.	

Organisations utilisant la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation :

Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick	Société d'Énergie du Nouveau-Brunswick Société des alcools du Nouveau-Brunswick
--	--

Organisations utilisant la méthode des opérations comparables :

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick	Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick
Commission des sports de combat du Nouveau-Brunswick	Musée du Nouveau-Brunswick
Conseil des arts du Nouveau-Brunswick	Strait Crossing Finance Inc.
Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées	